

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une
OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE
visant les actions de la société



initiée par la société



présentée par



Banque présentatrice et garante

Safran est conseillée par



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE SAFRAN**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Safran a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 21 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 5 de son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Safran.

Le présent document d'information incorpore, par référence, le document de référence de Safran déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2017, sous le numéro 17-0275, ainsi que le rapport financier semestriel de Safran au 30 juin 2017 publié le 2 août 2017, et complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat à titre principal assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire initiée par Safran (l'« **Offre** »), visée par l'AMF le 21 décembre 2017 sous le numéro 17-648, en vertu d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Des copies de ce document ainsi que de la Note d'Information sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Safran (www.safran-group.com), et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

- Safran : 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris
- Crédit Agricole CIB : 12 place des Etats-Unis - CS 70052, 92547 Montrouge

Un communiqué financier sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	5
1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SAFRAN	7
1.1 Informations relatives à Safran	7
1.2 Informations relatives à la situation comptable et financière de Safran	7
1.2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de Safran au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017.	7
1.2.2 Perspectives pour l'année 2017	8
1.2.3 Informations financières pro forma	9
1.2.4 Informations financières pro forma en données ajustées.....	9
1.3 Capital social de Safran	10
1.4 Nombre maximal d'Actions de Préférence remises dans le cadre de l'OPE Subsidaire	10
1.5 Facteurs de risques liés à l'Offre	10
1.6 Fonds de roulement net de Safran	12
1.7 Capitaux propres et endettement	12
1.8 Intérêt des personnes morales et physiques participant à l'opération	14
1.9 Dépenses liées à l'Offre	15
1.10 Modalités de financement de l'Offre	15
1.11 Dilution	15
1.11.1 Répartition du capital et des droits de vote exerçables de Safran au 31 octobre 2017 :	15
1.11.2 Répartition du capital et des droits de vote exerçables de Safran à l'issue de l'Offre	15
1.12 Informations complémentaires	16
1.12.1 Rapport de l'expert indépendant	16
1.12.2 Rapport des Commissaires aux comptes en application de l'article L.225-148 du Code de commerce	16
2 INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL	18
2.1 Communiqués de presse publiés depuis la publication du rapport semestriel	18
3 ASSEMBLEE GENERALE DE SAFRAN TENUE DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE	18
4 PERSONNES RESPONSABLES	21
4.1 Responsable de l'information relative à Safran	21
4.2 Attestation de la personne responsable de l'information relative à Safran	21

4.3	Responsables du contrôle des comptes	22
4.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	22
4.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	22
Annexe I :	Information financière Pro Forma.....	23
Annexe II :	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière pro forma	39
Annexe III :	Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfices relatives à la période	42
Annexe IV :	Communiqués de presse les plus significatifs diffusés depuis la publication du Rapport Semestriel.....	45

PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Safran, société anonyme au capital de 83.405.917 euros, dont le siège social est sis 2, boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 562 082 909 dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000073272 (mnémonique SAF) (« **Safran** » ou l'« **Initiateur** ») offre de manière irrévocable aux actionnaires de la société Zodiac Aerospace, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 11.708.658,24 euros, dont le siège social est sis 61, rue Pierre Curie, 78370 Plaisir, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 729 800 821 (« **Zodiac Aerospace** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité des actions qu'ils détiennent dans les conditions décrites dans la Note d'Information (l'« **Offre** »).

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000125684 (mnémonique ZC).

L'Offre est constituée à titre principal d'une offre publique d'achat, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange plafonnée :

- au titre de l'offre publique d'achat à titre principal (l'« **OPA Principale** »), l'Initiateur offre aux actionnaires de la Société d'acquérir les actions Zodiac Aerospace au prix de 25 euros par action ;
- au titre de l'offre publique d'échange à titre subsidiaire (l'« **OPE Subsidiaire** »), l'Initiateur offre aux actionnaires de la Société d'échanger des actions Zodiac Aerospace contre des actions de préférence Safran à émettre d'une valeur nominale de 0,20 euro (les « **Actions de Préférence A** » ou les « **Actions de Préférence** »). Les Actions de Préférence auront les mêmes caractéristiques que les actions ordinaires Safran mais seront inaliénables pendant une durée de trente-six (36) mois à compter de la date de leur émission. Il est précisé que le nombre d'actions Zodiac Aerospace dont la présentation sera acceptée à l'OPE Subsidiaire est limité à 88.847.828 actions (le « **Plafond** »), soit environ 30,4¹ % du capital de Zodiac Aerospace. Les caractéristiques des Actions de Préférence sont décrites à la section 2.4.4 « Caractéristiques et droits attachés aux Actions de Préférence Safran » de la Note d'Information. La parité de l'OPE Subsidiaire encadrée dans une fourchette allant de 0,300 à 0,332 Action de Préférence pour une action Zodiac Aerospace apportée à l'Offre, sera fixée avant ouverture à Paris du 10^{ème} jour de bourse précédant la date de clôture de l'Offre, dans les conditions décrites à la section 2.3.2 « Offre Publique d'Echange Subsidiaire » de la Note d'Information. Le nombre total d'Actions de Préférence susceptibles d'être émises dans le cadre de l'OPE Subsidiaire, dans l'hypothèse où la parité serait de 0,332 Action de Préférence pour une action Zodiac Aerospace, s'élève à un maximum de 29.497.478 Actions de Préférence.

¹ Sur la base du nombre total d'Actions déclaré par Zodiac Aerospace au 31 octobre 2017, soit 292.716.456 actions, représentant 378.565.423 droits de vote théoriques en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, soit 31,36 % du capital sur une base pleinement diluée à l'exception des Actions Auto-détenues.

L'Offre vise :

- l'intégralité des actions composant le capital social de Zodiac Aerospace, en excluant les actions auto-détenues par la Société (les « **Actions Auto-détenues** ») que le Conseil de Surveillance de la Société a décidé de ne pas apporter à l'Offre le 21 novembre 2017, soit, à la connaissance de l'Initiateur, 280.096.470 actions Zodiac Aerospace existantes² à la date du présent document. Il est toutefois précisé que 1.456.094³ Actions Auto-détenues sont susceptibles d'être remises en cas d'acquisition définitive d'actions gratuites attribuées par Zodiac Aerospace ;
- les actions nouvelles de la Société susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la section 2.15 « Réouverture de l'Offre » de la Note d'Information), à raison de l'exercice des options de souscription d'actions (les « **Options** ») attribuées par la Société, soit à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un maximum de 1.703.296 actions Zodiac Aerospace nouvelles³ ;
- les actions nouvelles et/ou existantes de la Société susceptibles d'être émises et/ou remises à raison de l'acquisition définitive d'actions gratuites de la Société (les « **Actions Gratuites** ») avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, soit à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un maximum de 1.456.094⁴ actions Zodiac Aerospace nouvelles et/ou existantes³ ;

soit à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un nombre total maximum de 283.255.860 actions Zodiac Aerospace.

A la connaissance de l'Initiateur et à la date du présent document, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre est soumise aux conditions suspensives décrites à la section 2.12 « Conditions de l'Offre » de la Note d'Information, et en particulier : (i) au seuil de caducité visé à l'article 231-9 I du règlement général de l'AMF, (ii) en application de l'article 231-9 II du règlement général de l'AMF, à l'apport à l'Offre d'actions Zodiac Aerospace représentant, à la clôture de l'Offre, au moins 66,67 % des droits de vote exerçables en assemblée générale, et (iii) conformément à l'article 231-11 du règlement général de l'AMF, à l'obtention des autorisations de concurrence requises préalablement à l'opération identifiées à la section 2.12.3 « Autorisations au titre du contrôle des concentrations » de la Note d'Information (étant précisé qu'à la date du présent document l'Offre n'est plus soumise qu'à l'obtention de l'autorisation de l'autorité de concurrence du Brésil (CADE).

L'ouverture de l'Offre était par ailleurs subordonnée à l'obtention de l'autorisation réglementaire décrite à la section 2.11 « Autorisation réglementaire restant à obtenir » de

² Sur la base du nombre total d'actions déclaré par Zodiac Aerospace au 31 octobre 2017, soit 292.716.456 actions, représentant 378.565.423 droits de vote théoriques en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, et d'un nombre d'Actions Auto-détenues de 12.619.986 (soit 12.647.676 Actions Auto-détenues au 31 octobre 2017, diminuées des 27.690 actions gratuites définitivement acquises le 4 décembre 2017 au titre des plans d'attribution d'actions gratuites n°6 et n°7, mis en place par le Directoire de Zodiac Aerospace le 4 décembre 2013).

³ Les chiffres relatifs aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites sont au 31 octobre 2017, et prennent en compte l'acquisition définitive de 27.690 actions gratuites le 4 décembre 2017 au titre des plans d'attribution gratuite d'actions n°6 et n°7 mis en place par le Directoire de Zodiac Aerospace le 4 décembre 2013.

⁴ N'inclut pas les 27.690 actions gratuites existantes remises le 4 décembre 2017 au titre des plans d'actions gratuites n°6 et n°7 mis en place par le Directoire de Zodiac Aerospace le 4 décembre 2013.

la Note d'Information. Il est à cet égard précisé que cette autorisation a été obtenue le 11 décembre 2017, comme indiqué en section 2.11 « Autorisation réglementaire restant à obtenir » de la Note d'Information. L'ouverture de l'Offre n'est en conséquence plus soumise à l'obtention de ladite autorisation réglementaire.

Il est rappelé que, conformément à ce qui est exposé à la section 2.15 « Réouverture de l'Offre » de la Note d'Information, si le nombre d'actions Zodiac Aerospace présentées à l'OPE Subsidaire atteignait le Plafond dès l'Offre initiale, seule l'OPA Principale serait ouverte dans le cadre de l'Offre Réouverte.

L'Offre est réalisée selon la procédure normale en application des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, le projet d'Offre est présenté par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« **Crédit Agricole CIB** »), qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE SAFRAN

1.1 Informations relatives à Safran

Les informations relatives à la situation comptable et financière de Safran au 31 décembre 2016 figurent dans les chapitres 2 et 3 du document de référence déposé le 30 mars 2017 sous le numéro 17-0275 auprès de l'AMF (le « **Document de Référence** »), ainsi que dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2017 publié le 2 août 2017 (le « **Rapport Semestriel** »), et sont incorporées par référence dans le présent document. Une présentation des principales dispositions statutaires de Safran au 31 décembre 2016 figure à la section 7.1.2 du Document de Référence de Safran⁵.

Le Document de Référence est disponible en version électronique sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Safran (www.safran-group.com). Il peut également être obtenu sans frais auprès de Safran 2, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris. Le Rapport Semestriel est disponible sur le site de Safran (www.safran-group.com).

Aucun fait nouveau significatif n'est intervenu depuis le dépôt du Rapport Semestriel, sous réserve des informations publiées décrites ci-dessous (se référer au paragraphe 2.1 « Communiqués de presse publiés depuis le dépôt du Rapport Semestriel » ci-après).

1.2 Informations relatives à la situation comptable et financière de Safran

1.2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de Safran au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017.

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le chapitre 3 du Document de Référence. Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2017, ainsi que le rapport d'examen limité des commissaires aux comptes y afférent, figurent dans le Rapport

⁵ L'assemblée générale de Safran s'étant tenue le 15 juin 2017 a approuvé la seizième résolution figurant à l'ordre du jour par laquelle l'article 25 des statuts de Safran a été modifié afin de porter la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué à 68 ans.

Semestriel. Le chiffre d'affaires des neufs premiers mois de 2017 a été publié le 27 octobre 2017, et est disponible sur le site Internet de Safran (www.safran-group.com).

1.2.2 Perspectives pour l'année 2017

Safran a achevé au premier semestre 2017 la cession de ses activités de Sécurité, qui ont été classées comme cédées. Par conséquent, les perspectives 2017 et la comparaison avec 2016 portent sur les activités poursuivies : Propulsion aéronautique et spatiale, Equipements aéronautiques, Défense, Holding et autres.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2016, Safran consolide sa participation dans ArianeGroup par mise en équivalence et, par conséquent, ne reconnaît plus le chiffre d'affaires au titre des activités spatiales. En 2017, l'impact de ce changement sur le chiffre d'affaires est de (312) M€ correspondant au chiffre d'affaires de ces activités au 1^{er} semestre 2016.

Safran confirme sa perspective de chiffre d'affaires ajusté pour l'ensemble de l'exercice 2017, tel que relevée lors de la publication, le 27 octobre 2017, de son chiffre d'affaires du troisième trimestre et des neufs premiers mois de 2017. Ainsi, Safran attend une croissance du chiffre d'affaires ajusté publié supérieure à 3 % au taux de change moyen de 1,10 \$ pour 1 €. Hors effet de la mise en équivalence d'ArianeGroup à compter du 1^{er} juillet 2016, la hausse du chiffre d'affaires devrait être supérieure à la fourchette précédente qui était de 2 % à 4 %.

L'impact de la transition CFM56-LEAP sur le résultat opérationnel courant ajusté 2017 incluant des mesures potentielles supplémentaires visant à améliorer la durée de vie sous l'aile devrait se situer dans une fourchette entre 350 et 400 M€. Safran confirme sa perspective de résultat opérationnel courant ajusté de 2017, proche de celui de 2016.

Safran confirme également sa perspective de cash-flow libre. Le cash-flow libre 2017 devrait représenter plus de 45 % du résultat opérationnel courant ajusté, un élément d'incertitude demeurant le rythme de paiement de plusieurs Etats clients.

Ces perspectives sont basées notamment sur les hypothèses suivantes :

- Augmentation des livraisons de première monte en Aéronautique
- Croissance des activités de services pour les moteurs civils comparable à 2016
- Transition CFM56-LEAP : impact global sur le résultat opérationnel courant ajusté des activités de Propulsion entre 350 et 400 M€
 - Baisse des volumes de moteurs CFM56 en première monte
 - Marge négative sur les livraisons de moteurs LEAP et dépréciation des stocks et des en-cours de production pour les livraisons futures
- Réduction du niveau de R&D autofinancée de l'ordre de 100 M€
 - Baisse des dépenses sur les moteurs LEAP, A320neo
- Diminution des dépenses capitalisées et augmentation de l'amortissement de la R&D immobilisée : impact sur le résultat opérationnel courant de 50 M€ à 100 M€
- Niveau soutenu d'investissements corporels, y compris les extensions de sites, les nouvelles capacités de production et les outillages, de l'ordre de 850 M€, pour soutenir la transition de production et la montée en cadence

- Poursuite de l'amélioration de la productivité.

Les perspectives présentées ci-dessus constituent des prévisions au sens des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 tel que modifié. Ces prévisions sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Safran à la date du présent document. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire, des évolutions de marché ou en fonction d'autres facteurs dont Safran n'a pas connaissance à la date du présent document. La survenance d'un ou plusieurs des risques mentionnés à la section « Facteurs De Risque » du Document de Référence pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Safran et en conséquence remettre en cause ces prévisions.

Le rapport des commissaires aux comptes de Safran sur les prévisions telles que présentées à la présente section 1.2.2 figure en annexe III au présent document.

1.2.3 Informations financières pro forma

Les informations financières pro forma de Safran, relatives à l'incidence de l'Offre sur la situation comptable et financière de Safran (les « **Informations financières Pro forma** ») ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les Informations Financières Pro forma figurent respectivement en Annexes I et II du présent document.

1.2.4 Informations financières pro forma en données ajustées

Pour refléter les performances économiques du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit et communique, en complément de ses comptes consolidés, un compte de résultat en données ajustées. Le détail des ajustements opérés est fourni dans le Rapport Semestriel au chapitre 1.

Les ajustements opérés visent notamment à :

- rétablir la substance économique réelle de la stratégie de couverture du risque de change du Groupe Safran, alors que le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture dans ses comptes consolidés. Ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période pour le besoin des données ajustées et non au cours moyen de la période ;
- neutraliser les effets des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises (dotations aux amortissements des actifs incorporels identifiés entre autres).

L'incidence de ces ajustements sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant pro forma consolidé du nouvel ensemble tel que présenté en Annexe I du présent document se présenterait ainsi :

	Informations financières pro forma consolidées S1 2017 Safran + S2 de l'exercice 2016/2017 Zodiac	Revalorisation du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert S1 2017 Safran	Neutralisation des écritures d'allocation de prix des regroupements d'entreprises historiques S1 2017 Safran	Neutralisation des écritures d'allocation de prix des regroupements d'entreprises historiques S2 de l'exercice 2016/2017 Zodiac	Informations financières pro forma en données ajustées S1 2017 Safran + S2 de l'exercice 2016/2017 Zodiac
en M€					
Sources	Annexe I.1	Rapport Financier Semestriel 2017 Safran chapitre 1	Rapport Financier Semestriel 2017 Safran chapitre 1	Rapport Financier 2016/2017 Zodiac	
Chiffre d'affaires	11 013	-344			10 669
Autres produits et charges opérationnels courants	-9 369	-6	53	6	-9 316
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	69		26		95
Résultat opérationnel courant	1 713	-350	79	6	1 448

Les informations financières pro forma en données ajustées ont fait l'objet de travaux de vérification des commissaires aux comptes au titre de la lecture d'ensemble du présent document.

1.3 Capital social de Safran

A la date du présent document, le capital social de Safran s'élève à 83.405.917,00 euros et est divisé en 417.029.585 actions, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Il est par ailleurs précisé, s'agissant des attributions d'actions de performance ayant été réalisées en 2016 et 2017, dont une description figure à la section 6.6.4 du Document de Référence de Safran pour l'exercice 2016, que le nombre d'actions de performance restantes au titre de l'attribution 2016 est de 487.362 et que le nombre d'actions de performance restantes au titre de l'attribution 2017 est de 546.203.

1.4 Nombre maximal d'Actions de Préférence remises dans le cadre de l'OPE Subsidaire

Un nombre maximal de 29.497.478 Actions de Préférence Safran à émettre pourra être remis dans le cadre de l'OPE Subsidaire en contrepartie de l'apport des actions Zodiac Aerospace.

Les caractéristiques des Actions de Préférence Safran remises en échange dans le cadre de l'OPE Subsidaire sont décrites à la section 2.4 « Nombre, caractéristiques et origine des Actions de Préférence Safran remises en échange dans le cadre de l'OPE Subsidaire » de la Note d'Information.

1.5 Facteurs de risques liés à l'Offre

Les principaux facteurs de risques liés à l'Offre identifiés à ce jour sont détaillés ci-après.

- Accès aux informations relatives à Zodiac Aerospace

Zodiac Aerospace est une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris. A ce titre, Zodiac Aerospace met à la disposition du public des informations dont elle est responsable et sur la base desquelles Safran a fondé son appréciation de l'activité de Zodiac Aerospace.

Les négociations entre Safran et Zodiac Aerospace ont également été conduites sur la base d'un nombre limité d'informations concernant Zodiac Aerospace, notamment dans le cadre des analyses financières complémentaires réalisées avant la conclusion de l'Accord de Rapprochement, tel que ce terme est défini à la section 1.2.1 « Contexte de l'Offre » et

décrit à la section 1.4.1 « Accord de Rapprochement » de la Note d'Information. Ces informations ont été transmises conformément aux recommandations de l'AMF sur les procédures de *Data Room*, ainsi que ceci est décrit à la section 1.2.4 « Data Room » de la Note d'Information. Safran estime ne pas avoir reçu d'informations précises qui seraient susceptibles, si elles étaient rendues publiques, d'avoir une influence sensible sur le cours des actions Zodiac Aerospace.

Sur la base de ces informations, Safran n'a pas une connaissance exhaustive de la marche des affaires de Zodiac Aerospace et des risques qui y sont associés. Par conséquent, des passifs de Zodiac Aerospace non identifiés par Safran pourraient se révéler à la suite du règlement-livraison de l'Offre. Ces passifs non-identifiés pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité, les résultats d'exploitation, la situation financière et la valeur de marché de Safran à l'issue de l'opération et, ainsi, sur la valeur des Actions de Préférence Safran reçues par les actionnaires de Zodiac Aerospace ayant apporté leurs actions à l'OPE Subsidaire et celles détenues par les actionnaires titulaires d'actions ordinaires de Safran. Il est rappelé que dans ce type d'opération l'Initiateur ne bénéficie pas de garantie d'actif et de passif.

– Mise en œuvre de l'intégration et mise en place des synergies

Ainsi qu'il est indiqué à la section 1.3.4 « Synergies » de la Note d'Information, l'objectif de l'opération est de générer environ 200 millions d'euros par an de synergies de coûts avant impôts, provenant essentiellement d'économies réparties dans les achats et les frais généraux du nouveau groupe. 90 % des synergies seraient réalisées dans un délai de trois ans à l'issue de la prise de contrôle et le solde, provenant de l'optimisation des implantations internationales, et ce dans un horizon de cinq ans. Les coûts de mise en œuvre de ces synergies, non récurrents, seraient de l'ordre de 215 millions d'euros en cinq ans.

En raison d'un redressement de Zodiac Aerospace plus lent qu'anticipé par le Projet Initial (tel que ce terme est défini à la section 1.2.1 « Contexte de l'Offre » de la Note d'Information), Safran devrait atteindre en 3 à 4 ans (à horizon 2020 ou 2021) l'objectif de rentabilité des capitaux investis (RoCE) qu'il s'est fixé. L'opération devrait avoir un effet relatif sur le résultat net par action proche de 10% dès la première année et supérieur à 15% dès la deuxième année⁶.

La réalisation des avantages escomptés de l'opération dépendra en partie de l'intégration efficace des activités de Safran et de Zodiac Aerospace. En effet, l'opération impliquera l'intégration de deux groupes complexes, de taille importante, couvrant une large palette d'activités. La réalisation des synergies escomptées de l'opération dépendra dès lors du degré de succès de l'intégration.

En rapprochant leurs activités, Safran et Zodiac Aerospace ont pour objectif d'accroître la valeur créée par le groupe combiné. Ces gains résulteront d'une optimisation opérationnelle, ainsi que de synergies de coûts devant provenir essentiellement d'économies dans les achats et les frais généraux du nouveau groupe. Au-delà des synergies de coûts déjà identifiées, l'acquisition de Zodiac Aerospace par Safran devrait également permettre aux activités sièges et cabines de Zodiac Aerospace de conforter

⁶ Après prise en compte d'une saturation de l'OPE Subsidaire et en intégrant l'effet du programme de rachat d'actions envisagé et des synergies, et en excluant les effets de l'allocation du prix d'acquisition et le coût de mise en œuvre des synergies.

leur redressement. Néanmoins, Safran pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre des mesures permettant de générer ces synergies et/ou pourrait ne pas réussir à réaliser les avantages opérationnels et les synergies escomptées de l'opération. En outre, les coûts engagés pour réaliser ces synergies pourraient être plus élevés que prévu ou des coûts additionnels non anticipés et supérieurs aux synergies escomptées pourraient survenir, ce qui pourrait ainsi entraîner une destruction de valeur pour les actionnaires.

Les événements susceptibles de rendre l'intégration plus difficile, de limiter ou d'empêcher la réalisation des synergies et d'accroître les coûts sont notamment les suivants :

- les salariés clés, notamment ceux des équipes dirigeantes, pourraient quitter le groupe résultant de l'opération en raison d'incertitudes et de difficultés relatives à l'intégration, ou plus généralement de la volonté de ne pas rester au sein du groupe combiné ;
- les écarts entre les normes, les contrôles, les procédures et règles, les cultures d'entreprise et l'organisation des deux groupes, ainsi que le besoin de mettre en place, d'intégrer et d'harmoniser les différents systèmes et procédures opérationnels spécifiques aux deux groupes, comme les systèmes financiers et comptables et autres systèmes informatiques ;
- les clients des deux groupes pourraient se tourner vers d'autres fournisseurs en raison d'une perception négative de l'opération, notamment en raison du départ de certains dirigeants et salariés, ou du fait qu'ils estiment ne pas bénéficier de l'attention ou des services adéquats.

Les prévisions de synergies issues de l'opération reposent également sur de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses dépendent de facteurs qui échappent au contrôle de Safran, notamment la survenance des risques relatifs aux activités de Safran et de Zodiac Aerospace et, par la suite, du groupe combiné, tels que décrits dans la présente section 1.5, mais également les facteurs de risques relatifs à Safran décrits au chapitre 4 du Document de Référence et à la section « Gestion des risques » du rapport annuel 2016/2017 de Zodiac Aerospace. En raison de la survenance de l'un de ces facteurs, le niveau d'activité et/ou de synergies pourrait être inférieur à ce qui est escompté.

L'échec de l'intégration des deux groupes et l'impossibilité de réaliser les synergies escomptées et les coûts afférents à l'intégration pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe combiné, son résultat d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

1.6 Fonds de roulement net de Safran

Safran atteste que, de son point de vue, avant et après prise en compte de la présente Offre, son fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date de dépôt du présent document.

1.7 Capitaux propres et endettement

Conformément au paragraphe 127 des recommandations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority – ESMA/2013/319 en date du 20 mars 2013), les tableaux ci-dessous présentent la situation des capitaux propres et de l'endettement de l'Initiateur au 30 septembre 2017.

Au 30 septembre 2017

1. Capitaux propres et endettement	
	<i>En millions d'euros</i>
Total de la dette financière courante	1 323
Cautionnée	0
Garantie	0
Non garantie et non cautionnée	1 323
Total de la dette financière non courante	3 313
Cautionnée	0
Garantie	0
Non garantie et non cautionnée	3 313
Capitaux propres part du groupe (y compris résultat de la période)	9 611
Capital social	83
Réserve légale	8
Autres réserves	9 520

2. Endettement financier net	
	<i>En millions d'euros</i>
A. Dépôts à vue	1 573
B. Placements à court terme	1 999
C. Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	3 305
D. Trésorerie et équivalents de trésorerie (A+B+C)	6 877
E. Actifs financiers courants	270
F. Dettes financières à court terme	860
G. Dettes financières à long terme (part inférieure à un an)	297
H. Autres dettes financières à court terme	166
I. Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	1 323
J. Endettement financier net courant (I-E-D)	(5 824)
K. Dettes financières à long terme (part supérieure à un an)	306
L. Emprunts obligataires	2 859
M. Autres emprunts à plus d'un an	147
N. Dettes financières à moyen et long terme (K+L+M)	3 312
O. Endettement financier net (J+N)	(2 512)

Dettes indirectes ou conditionnelles

Comme décrit en notes 24.a et 24.b. des comptes semestriels de Safran au 30 juin 2017, inclus dans le Rapport Semestriel, les engagements hors bilan du groupe étaient constitués au 30 juin 2017 d'engagements hors bilan et passifs éventuels liés aux activités opérationnelles du groupe pour 4.756 millions d'euros et d'engagements et passifs éventuels liés au périmètre du groupe pour 302 millions d'euros.

Comme décrit en note 18 des comptes semestriels de Safran au 30 juin 2017, inclus dans le Rapport Semestriel, les dettes soumises à des conditions particulières correspondant essentiellement aux avances remboursables consenties par des organismes publics étaient de 698 millions d'euros au 30 juin 2017.

A la date du présent document, il n'y a pas eu de modification significative de ces éléments et il n'existe pas de dettes indirectes ou conditionnelles significatives autres que celles présentées ci-dessus.

En cas de réussite de l'Offre, et dans l'hypothèse où l'OPE Subsidaire serait intégralement souscrite, l'OPA Principale sera financée au moyen de la trésorerie disponible de l'Initiateur. En s'appuyant sur les données communiquées au 31 octobre 2017 par Zodiac Aerospace, l'endettement net du nouveau groupe ainsi formé ressortirait proche de 4 milliards d'euros.

Dans le cas où l'OPE Subsidaire serait intégralement souscrite, entre 26.654.348 et 29.497.478 Actions de Préférence seraient émises par Safran. Outre le taux de succès de l'OPE Subsidaire, le nombre d'Actions de Préférence émis dépendra du cours de l'action Safran retenu pour la parité d'échange conformément aux termes de l'Offre. Sur la base du cours de l'action Safran du 29 novembre 2017 de 90,43 €, et en supposant une souscription intégrale à l'OPE Subsidaire et une parité de 0,300, les capitaux propres du groupe seraient augmentés d'environ 2,4 milliards d'euros.

1.8 Intérêt des personnes morales et physiques participant à l'opération

Préalablement au dépôt de l'Offre par Safran, plusieurs actionnaires de Zodiac Aerospace (Fonds Stratégique de Participations, FFP, FFP Invest et des actionnaires familiaux, représentant ensemble environ 27,47 %⁷ du capital de Zodiac Aerospace) ont pris, vis-à-vis de Safran, des engagements d'apport portant sur des actions Zodiac Aerospace qu'ils détiennent, aux termes desquels lesdits actionnaires se sont engagés, sous certaines conditions, à apporter ces actions à l'Offre. La teneur et les conditions de ces engagements d'apport sont reproduites à la section 1.4.2 « Engagements d'apport à l'Offre pris par certains actionnaires de la Société » de la Note d'Information.

Plusieurs actionnaires familiaux de Zodiac Aerospace ont pris, vis-à-vis de Safran, un engagement de participation résiduelle portant sur des actions Zodiac Aerospace qu'ils détiennent, représentant environ 4,75 %⁸ du capital de Zodiac Aerospace, aux termes duquel ces actionnaires familiaux et Safran se consentent des promesses croisées d'achat et de vente de ces actions. La teneur et les conditions de cet engagement de participation

⁷ Sur la base du nombre total d'Actions déclaré par Zodiac Aerospace au 31 octobre 2017, soit 292.716.456 actions.

⁸ Sur la base du nombre total d'Actions déclaré par Zodiac Aerospace au 31 octobre 2017, soit 292.716.456 actions.

résiduelle sont reproduites à la section 1.4.3 « Engagement de Participation Résiduelle » de la Note d'Information.

1.9 Dépenses liées à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, y compris les frais d'acquisition, les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques, fiscaux, ainsi que les frais de publicité, en ce compris les frais relatifs au financement de l'Offre et la taxe sur les transactions financières, est estimé à environ 91 millions d'euros (hors taxes).

1.10 Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où la totalité des actions Zodiac Aerospace pouvant être apportées à l'Offre (à l'exclusion des Actions Auto-détenues, que la Société s'est engagée à ne pas apporter) seraient apportées à l'OPA Principale, le montant total en numéraire devant être payé par l'Initiateur sur la base du prix de l'OPA Principale s'élèverait à un total d'environ 7.081 millions d'euros.

Le financement des sommes dues par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre sera réalisé au moyen de la trésorerie disponible de l'Initiateur qui s'élevait à 6.877 millions d'euros au 30 septembre 2017, et si nécessaire par tirage sur un prêt-relais garanti de un milliard d'euros, ou tirage sur sa ligne de liquidité confirmée d'un montant de 2.520 millions d'euros. L'Initiateur se réserve également la possibilité de recourir à des levées de fonds sur les marchés.

Dans l'hypothèse où l'OPE Subsidaire serait intégralement souscrite, le montant total en numéraire devant être payé par l'Initiateur au titre de l'OPA Principale s'élèverait à un total d'environ 4.860 millions d'euros, et serait financée au moyen de la trésorerie disponible de l'Initiateur.

1.11 Dilution

1.11.1 Répartition du capital et des droits de vote exerçables de Safran au 31 octobre 2017 :

Actionnaires	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Etat français	58 393 131	14,00 %	116 786 262	22,95 %
Salariés	31 361 190	7,52 %	56 331 400	11,07 %
Auto détention	7 700 768	1,85 %	-	-
Public	319 574 496	76,63 %	335 858 438	65,99 %
Total	417 029 585	100,00 %	508 976 100	100,00 %

1.11.2 Répartition du capital et des droits de vote exerçables de Safran à l'issue de l'Offre

Les tableaux qui suivent présentent, sur la base de la répartition du capital et des droits de vote exerçables de Safran au 31 octobre 2017, l'incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote exerçables de Safran dans l'hypothèse où le nombre maximal d'actions Zodiac Aerospace dont la présentation à l'OPE Subsidaire sera acceptée, soit 88.847.828 actions Zodiac Aerospace, serait atteint.

L'effet dilutif de l'opération dépendra de la Parité d'Echange retenue dans le cadre de l'OPE Subsidaire, déterminée selon les modalités présentées à la section 2.3.2 « OPE Subsidaire » de la Note d'Information, et qui sera comprise entre 0,300 et 0,332.

Parité de 0,300 :

Actionnaires	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Etat français	58 393 131	13,16 %	116 786 262	21,80 %
Salariés	31 361 190	7,07 %	56 331 400	10,52 %
Autodetention	7 700 768	1,74 %	-	-
Public	319 574 496	72,03 %	335 858 438	62,70 %
Anciens actionnaires de Zodiac Aerospace (*)	26 654 348(**)	6,01 %	26 654 348	4,98 %
Total	443 683 933	100,00 %	535 630 448	100,00 %

(*) Les Anciens actionnaires de Zodiac Aerospace seront détenteurs d'Actions de Préférence (et non d'actions ordinaires)

(**) Ce chiffre est donné à titre indicatif et ne tient pas compte du traitement des rompus

Parité de 0,332 :

Actionnaires	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables
Etat français	58 393 131	13,08 %	116 786 262	21,69 %
Salariés	31 361 190	7,02 %	56 331 400	10,46 %
Auto détention	7 700 768	1,72 %	-	-
Public	319 574 496	71,57 %	335 858 438	62,37 %
Anciens actionnaires de Zodiac Aerospace(*)	29 497 478(**)	6,61 %	29 497 478	5,48 %
Total	446 527 063	100,00 %	538 473 578	100,00 %

(*) Les Anciens actionnaires de Zodiac Aerospace seront détenteurs d'Actions de Préférence (et non d'actions ordinaires)

(**) Ce chiffre est donné à titre indicatif et ne tient pas compte du traitement des rompus

Il est rappelé que les Actions de Préférence remises en échange des actions Zodiac Aerospace apportées à l'OPE Subsidaire seront inaliénables pendant une durée de trente-six (36) mois à compter de leur émission et ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé.

Dans l'hypothèse où (i) le nombre maximal de 88.847.828 actions Zodiac Aerospace serait apporté à l'OPE Subsidaire et (ii) la parité d'échange serait de 0,332, le nombre maximal d'Actions de Préférence nouvelles Safran à émettre par Safran s'élèverait à 29.497.478 Actions de Préférence, ce qui représenterait 6,61 % du capital social et 5,48 % des droits de vote exerçables de Safran à l'issue de la réalisation de cette augmentation de capital (sur la base du capital et des droits de vote de Safran au 31 octobre 2017).

1.12 Informations complémentaires**1.12.1 Rapport de l'expert indépendant**

Le rapport du cabinet Finexsi, désigné comme expert indépendant par Zodiac Aerospace, est reproduit dans la note en réponse de Zodiac Aerospace disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Zodiac Aerospace (www.zodiacaerospace.com).

1.12.2 Rapport des Commissaires aux comptes en application de l'article L.225-148 du Code de commerce

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ernst & Young et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie -Paris-La Défense
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions et les conséquences de l'augmentation du capital a l'effet de rémunérer les titres de la société Zodiac Aerospace apportés l'offre publique d'échange

Au Directeur Général et aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Safran (ci-après la « Société ») et en application des dispositions de l'article L. 225-148 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conditions et les conséquences de l'augmentation du capital à l'effet de rémunérer un nombre maximum de 88 847 828 actions de la société Zodiac Aerospace, apportées à l'offre publique d'échange initiée par votre Société (« l'Offre »).

L'assemblée générale du 15 juin 2017, dans ses 32ème et 33ème résolutions, a autorisé la création d'Actions de Préférence A et délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour décider une augmentation de capital par émission d'actions de préférence de catégorie A, à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'élève à 8 millions d'euros.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 6 décembre 2017, a autorisé le dépôt de l'Offre et a décidé de faire usage de cette délégation à l'effet de procéder à l'émission d'un nombre maximum de 29 497 478 Actions de Préférence A.

Il appartient à votre Société de préparer le document d'information prévu à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il nous appartient de donner notre avis sur les conditions et les conséquences de l'émission qui y sont présentées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations données dans le document d'information prévu à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers établi à l'occasion de cette opération et décrivant les conditions de l'émission et ses conséquences en termes de dilution.

La présentation des conditions de l'émission et de ses conséquences en termes de dilution n'appelle pas d'observation de notre part.

Le présent rapport est inséré dans le document d'information prévu à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers préparé à l'occasion de cette émission et portant sur les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 21 décembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Gaël Lamant

Christophe Berrard

Jean-Roch Varon

Nicolas Macé

2 INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL

2.1 Communiqués de presse publiés depuis la publication du rapport semestriel

Safran publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.safran-group.com) dans la rubrique « Médias-Presse ».

L'ensemble des communiqués de presse diffusés par Safran depuis la publication du Rapport Semestriel peut être consulté sur le site Internet de Safran dans la rubrique Communiqués de presse (www.safran-group.com/fr/medias) et dans la rubrique Communiqués financiers (www.safran-group.com/fr/finance).

Les communiqués de presse de Safran les plus significatifs diffusés depuis la publication du Rapport Semestriel figurent en Annexe IV.

Comme indiqué dans le calendrier indicatif de l'Offre figurant en section 2.13 de la Note d'Information, Safran publiera les comptes de son exercice 2017 le 27 février 2018.

3 ASSEMBLEE GENERALE DE SAFRAN TENUE DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

L'assemblée générale mixte annuelle des actionnaires du 15 juin 2017 a approuvé les résolutions suivantes :

A titre ordinaire

- *Première résolution* : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016.
- *Deuxième résolution* : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016.
- *Troisième résolution* : Affectation du résultat, fixation du dividende.
- *Cinquième résolution* : Approbation d'engagements réglementés soumis aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, pris au bénéfice de Philippe Petitcolin, Directeur Général, en matière de retraite.

- *Sixième résolution* : Approbation de conventions soumises aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce conclues avec l'Etat.
- *Septième résolution* : Renouvellement du mandat d'Odile Desforges en qualité d'administrateur.
- *Huitième résolution* : Nomination d'Hélène Auriol Potier en qualité d'administrateur.
- *Neuvième résolution* : Nomination de Patrick Péлата en qualité d'administrateur.
- *Dixième résolution* : Nomination de Sophie Zurquiyah en qualité d'administrateur.
- *Onzième résolution* : Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Ross McInnes, Président du Conseil d'administration.
- *Douzième résolution* : Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Philippe Petitcolin, Directeur Général.
- *Treizième résolution* : Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration.
- *Quatorzième résolution* : Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général.
- *Quinzième résolution* : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

A titre extraordinaire

- *Seizième résolution* : Modification de l'article 25 des statuts afin de porter la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué à 68 ans.
- *Dix-septième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique.
- *Dix-huitième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par offre au public, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique.
- *Dix-neuvième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique.
- *Vingtième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec

suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique.

- *Vingt-et-unième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (réalisée en application des 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} ou 20^{ème} résolutions), utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique.
- *Vingt-deuxième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique.
- *Vingt-troisième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique.
- *Vingt-quatrième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par offre au public, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique.
- *Vingt-cinquième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique.
- *Vingt-sixième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique.
- *Vingt-septième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (réalisée en application des 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème} ou 26^{ème} résolutions), utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique.
- *Vingt-huitième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique.

- *Vingt-neuvième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents de plans d'épargne du groupe Safran.
- *Trentième résolution* : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions de la Société détenues par celle-ci.
- *Trente-et-unième résolution* : Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe Safran, emportant renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- *Trente-deuxième résolution* : Approbation de la création d'une catégorie d'Actions de Préférence A convertibles en actions ordinaires et de la modification corrélative des statuts.
- *Trente-troisième résolution* : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des Actions de Préférence A, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique.

L'assemblée générale mixte annuelle des actionnaires du 15 juin 2017 a rejeté la quatrième résolution qui lui était soumise, relative à l'approbation d'engagements réglementés soumis aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, pris au bénéfice de Ross McInnes, Président du Conseil d'administration, en matière de retraite et la résolution A émanant d'un FCPE d'actionnariat salarié relative à l'attribution d'actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés de Safran.

4 PERSONNES RESPONSABLES

4.1 Responsable de l'information relative à Safran

Monsieur Philippe Petitcolin, Directeur Général.

4.2 Attestation de la personne responsable de l'information relative à Safran

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ce jour, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique d'achat à titre principal assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire initiée par Safran et visant les actions de Zodiac Aerospace. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 21 décembre 2017

M. Philippe Petitcolin
Directeur Général de
Safran

4.3 Responsables du contrôle des comptes

4.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Mazars – 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie
- Ernst & Young et Autres – 1-2, place des Saisons – Paris-La Défense 1, 92400 Courbevoie

4.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

- Gilles Rainaut – 60, rue du Général-Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt
- Auditex – 11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie

Annexe I : Information financière Pro Forma

Les informations financières pro forma visent à présenter l'impact attendu de l'acquisition de Zodiac Aerospace en cas de succès de l'Offre publique d'achat à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange initiée par Safran décrite dans la Note d'Information de Safran incorporée par référence dans le présent document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Safran » (« l'Opération »), sur la situation financière et les résultats de Safran, comme si elle était intervenue à une date antérieure à sa survenance réelle.

Compte tenu du décalage de date de clôture de l'exercice social entre Safran (clôture annuelle au 31 décembre) et Zodiac Aerospace (clôture annuelle au 31 août) et des dispositions de la norme IFRS 10 (B92-B93) qui permet l'établissement de comptes consolidés d'entités dont la clôture comptable est décalée de moins de trois mois, les informations financières pro forma incluent :

- un bilan pro forma consolidé établi à partir du bilan consolidé de Safran au 30 juin 2017 et du bilan consolidé de Zodiac Aerospace au 31 août 2017,
- un compte de résultat pro forma consolidé pour une période de 6 mois établi à partir du compte de résultat consolidé du premier semestre 2017 de Safran clos au 30 juin 2017 et du compte de résultat consolidé du second semestre de l'exercice 2016/2017 clos le 31 août 2017 de Zodiac Aerospace,
- des notes explicatives décrivant la transaction, les reclassements opérés sur les états financiers historiques de Zodiac Aerospace ainsi que les ajustements pro forma.

Le bilan consolidé au 30 juin 2017 et le compte de résultat consolidé du premier semestre 2017 de Safran ont été extraits du rapport financier semestriel 2017 de Safran publié le 2 août 2017, incorporé par référence dans le présent document. Les comptes consolidés semestriels de Safran au 30 juin 2017 ont été établis conformément à la norme IAS 34 et ont fait l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes de Safran.

Pour l'établissement des informations pro forma, le compte de résultat consolidé du second semestre de l'exercice clos le 31 août 2017 de Zodiac Aerospace a été établi par différence entre le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 août 2017 et le compte de résultat consolidé du premier semestre clos le 28 février 2017 de Zodiac Aerospace.

Le bilan consolidé au 31 août 2017 et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 août 2017 ont été extraits du rapport financier de Zodiac Aerospace pour l'exercice clos le 31 août 2017. Les résultats annuels de Zodiac Aerospace ont été publiés par Zodiac Aerospace le 30 octobre 2017. Le rapport annuel, contenant les comptes consolidés certifiés par les commissaires aux comptes de Zodiac Aerospace, a été publié le 27 novembre 2017. Les résultats semestriels de Zodiac Aerospace pour le semestre clos le 28 février 2017 ont été publiés par Zodiac Aerospace le 28 avril 2017. Les comptes semestriels ont été publiés le 12 mai 2017 et ont fait l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes de Zodiac Aerospace.

L'acquisition de Zodiac Aerospace, au travers de l'Offre décrite dans la Note d'Information, conduisant à une variation de plus de 25 % de certains des principaux agrégats financiers de Safran, ces informations financières pro forma sont présentées en application de l'instruction 2016-04 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ces informations financières pro forma ont été établies en application des dispositions de l'annexe II du Règlement Européen sur le Prospectus, des recommandations émises par l'ESMA (ESMA/2013/319 du 20 mars 2013) ainsi que de la recommandation 2013-08 de l'AMF relatives aux informations financières pro forma.

Les informations financières pro forma ont été préparées en millions d'euros.

Les informations financières pro forma sont présentées en simulant l'acquisition de Zodiac Aerospace par Safran réalisée au 1^{er} janvier 2017 pour les besoins du compte de résultat consolidé pro forma et au 30 juin 2017 pour les besoins du bilan consolidé pro forma (après prise en compte du décalage de date de clôture de Zodiac Aerospace décrit plus haut).

Ces informations financières pro forma ont été préparées sur la base d'hypothèses et de principes de construction jugés raisonnables par le management de Safran, décrits dans les notes ci-après, et sur la base des informations financières historiques suivantes avec lesquelles elles doivent être lues conjointement :

- les comptes consolidés semestriels condensés de Safran au 30 juin 2017,
- les comptes consolidés annuels de Zodiac Aerospace au 31 août 2017,
- les comptes consolidés semestriels de Zodiac Aerospace au 28 février 2017.

Le compte de résultat semestriel 2017 de Safran utilisé pour bâtir le compte de résultat pro forma est le compte de résultat consolidé et non le compte de résultat semestriel en données ajustées. Des informations sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel pro forma semestriel en données ajustées sont disponibles à la section 1.2.4 « Informations financières pro forma ajustées » du présent document.

Les informations financières pro forma sont présentées uniquement à titre indicatif et ne reflètent ni la performance économique de la période, ni la situation financière de Safran si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2017 en ce qui concerne le compte de résultat pro forma consolidé et au 30 juin 2017 en ce qui concerne le bilan pro forma consolidé. Les informations financières pro forma ne reflètent pas non plus les résultats opérationnels futurs et la situation financière future de Safran.

Les informations financières pro forma ne prennent en compte ni les économies de coûts et ni les synergies pouvant résulter de l'acquisition et de l'intégration de Zodiac Aerospace et elles ne prennent pas non plus en compte les coûts d'intégration qui pourraient être engagés suite à l'acquisition et qui ne devraient pas avoir d'incidence prolongée sur la performance économique de Safran. Les informations financières pro forma n'incluent pas de produits ou de charges éventuels qui résulteraient d'une restructuration fiscale des intégrations fiscales existantes des deux groupes.

Il est à noter que le niveau de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel et de résultat net de Zodiac Aerospace au titre du second semestre de l'exercice annuel 2016/2017, qui a servi à l'établissement des informations financières pro forma, s'établit à un niveau plus élevé que celui du premier semestre du même exercice. Zodiac Aerospace a rappelé à l'occasion de la publication de ses résultats annuels 2016/2017 que le niveau de son chiffre d'affaires au second semestre de l'exercice 2017/2018 ouvert le 1^{er} septembre 2017 était également attendu à un niveau plus élevé que celui du premier semestre.

Dans les informations financières pro forma, l'écart entre l'estimation de la contrepartie transférée et la valeur historique des actifs et passifs acquis a été provisoirement reflété intégralement en écart d'acquisition. La détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis se traduira entre autres par la comptabilisation de certains actifs incorporels à durée de vie limitée et amortissables, tels que des programmes ou relations clientèles, ainsi que par la comptabilisation à leur juste valeur des

stocks et encours à la date d'acquisition, générant ainsi des charges d'amortissement et de moindres marges brutes dans les résultats opérationnels futurs. En conséquence, les résultats et la situation financière futurs de Safran peuvent différer de manière significative par rapport au résultat et à la situation financière présentés dans les informations financières pro forma ci-après.

1. Bilan pro forma consolidé au 30 juin 2017

Notes	Bilan historique de Safran au 30.06.2017	Bilan historique Zodiac au 31.08.2017 après reclassements pour informations financières pro forma	Ajustements pro forma			Bilan pro forma consolidé au 30.06.2017
			Frais de transaction	Effet du changement de contrôle sur les dettes financières de Zodiac Aerospace	Traitement comptable de l'acquisition	
en M€						
3.2.1		3.3.1	3.3.2	3.3.3		
Ecart d'acquisition	1 845	1 915			3 811	7 572
Immobilisations incorporelles	5 261	652				5 913
Immobilisations corporelles	3 359	497				3 856
Actifs financiers non courants	331	43				374
Participations comptabilisées par mise en équivalence	2 097	1				2 098
Dérivés actifs non courants	29	10				39
Impôts différés actifs	438	15			92	544
Actifs non courants	13 360	3 133	-	-	3 903	20 396
Actifs financiers courants	211	6				217
Dérivés actifs courants	738	46				784
Stocks et en-cours de production	4 615	1 182				5 797
Créances clients et autres débiteurs	6 345	1 059				7 404
Actifs d'impôts exigibles	393	77				470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 751	684	(68)	(449)	(4 427)	2 491
Actifs courants	19 053	3 053	(68)	(449)	(4 427)	17 162
TOTAL ACTIF	32 413	6 185	(68)	(449)	(524)	37 558

Notes	Bilan historique de Safran au 30.06.2017	Bilan historique Zodiac au 31.08.2017 après reclassements pour informations financières pro forma	Frais de transaction	Effet du changement de contrôle sur les dettes financières de Zodiac Aerospace	Traitement comptable de l'acquisition	Bilan pro forma consolidé au 30.06.2017
en M€						
3.2.1		3.3.1	3.3.2	3.3.3		
Capital émis	83	12			(6)	88 (1)
Emprunt hybride Zodiac Aerospace	-	243		(243)		-
Réserves y compris résultat de l'exercice	8 874	2 930	(55)	(2)	(846)	10 900
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	8 957	3 184	(55)	(245)	(852)	10 988
Participations ne donnant pas le contrôle	282	1	-	-	-	283
Capitaux propres	9 239	3 186	(55)	(245)	(852)	11 272
Provisions	1 632	197				1 829
Dettes soumises à des conditions particulières	698	22				720
Passifs financiers non courants portant intérêts	3 305	580		(204)	397	4 079
Dérivés passifs non courants	-	0				0
Impôts différés passifs	1 107	150			(69)	1 188
Autres passifs financiers non courants	42	-				42
Passifs non courants	6 784	949	-	(204)	328	7 858
Provisions	1 572	89				1 661
Passifs financiers courants portant intérêts	1 915	935				2 850
Fournisseurs et autres créditeurs	10 735	993	(22)			11 706
Passifs d'impôts exigibles	386	29	9			425
Dérivés passifs courants	1 672	4				1 676
Autres passifs financiers courants	110	-				110
Passifs courants	16 390	2 051	(13)	-	-	18 428
TOTAL PASSIF	32 413	6 185	(68)	(449)	(524)	37 558

(1) dont 5 M€ correspondant à l'émission de 88 847 828 d'actions de préférence avec un nominal de 0,20 €. Ces actions de préférence sont inaliénables pendant 3 ans (cf § 2.4 de la Note d'Information).

2. Compte de résultat semestriel pro forma consolidé du premier semestre 2017

	Compte de résultat consolidé 6 mois		Ajustements pro forma				Compte de résultat pro forma consolidé S1 2017 Safran + S2 de l'exercice 2016/2017 Zodiac
	Safran 30.06.2017 (S1)	Zodiac présentation pro forma 6 mois au 31/08/2017 (S2)	Eliminations opérations intragroupe	Frais de transaction	Effet du changement de contrôle sur les dettes financières de Zodiac Aerospace	Traitement comptable de l'acquisition (partage groupe-intérêts minoritaires)	
en M€							
Notes		3.2.2	3.3.4	3.3.1	3.3.2	3.3.3	
Chiffre d'affaires	8 382	2 680	-49				11 013
Autres produits	143	40					183
Produits des activités ordinaires	8 525	2 720	-49	0	0	0	11 196
Production stockée	415	-63					352
Production immobilisée	241	31					272
Consommations de l'exercice	-4 938	-1 462	49				-6 351
Frais de personnel	-2 237	-862					-3 099
Impôts et taxes	-165	-19					-184
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-390	-123					-513
Dépréciations d'actifs	-87	1					-86
Autres produits et charges opérationnels courants	59	-1					58
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	66	3					69
Résultat opérationnel courant	1 489	224	0	0	0	0	1 713
Autres produits et charges opérationnels non courants	-16	-31		-38			-85
Résultat opérationnel	1 473	193	0	-38	0	0	1 628
Coût de la dette nette	-28	-19			7		-40
Résultat financier lié au change	2 422	-22					2 400
Autres charges et produits financiers	-20	-1					-21
Résultat financier	2 374	-42	0	0	7	0	2 339
Résultat avant impôts	3 847	151	0	-38	7	0	3 967
Produit / (charge) d'impôts	-1 234	-53		13	-2		-1 277
Résultat net des activités poursuivies	2 613	97	0	-25	5	0	2 690
Résultat des activités destinées à être cédées	765	0					765
Résultat de la période	3 378	97	0	-25	5	0	3 455
Attribuable :							
aux propriétaires de la société mère	3 348	97	0	-25	5	-6	3 419
activités poursuivies	2 584	97	0	-25	5	-6	2 655
activités destinées à être cédées	764						764
aux intérêts minoritaires	30	0		0	0	6	36
activités poursuivies	29	0				6	35
activités destinées à être cédées	1						1

3. Notes explicatives

3.1 Description de la transaction

Le 19 janvier 2017, Safran a annoncé son intention d'acquérir Zodiac Aerospace sous la forme d'une offre amicale suivie d'une fusion, après approbation des principaux termes et conditions de l'opération par le Conseil d'administration de Safran et le Conseil de Surveillance de Zodiac Aerospace.

Le 24 mai 2017, Safran et Zodiac Aerospace ont annoncé que les termes de cette opération étaient caducs et qu'ils avaient conclu un nouvel accord de rapprochement (cf. 1.4.1 de la Note d'information).

Aux termes de cet accord, et sous réserve de la réalisation de certaines conditions, Safran dépose la présente Offre Publique sur le capital de Zodiac Aerospace (cf. Note d'Information) consistant en :

- Une offre principale d'achat en numéraire non plafonnée visant 100 % du capital de Zodiac Aerospace (à l'exception des actions auto-détenues par Zodiac Aerospace) au prix de 25 euros par action Zodiac Aerospace ;

- Une offre subsidiaire d'échange rémunérée en actions de préférence Safran avec une parité d'échange calculée sur la base du rapport entre un prix de 24 euros par action Zodiac Aerospace et la valeur de marché des actions ordinaires Safran, encadrée par un mécanisme de collar de -5/+5 %, faisant ressortir une parité comprise entre 0,300 et 0,332 action de préférence Safran pour une action Zodiac Aerospace. Le nombre d'actions Zodiac Aerospace pouvant être apportées à l'offre subsidiaire d'échange est plafonné à 88.847.828 actions. Les actions de préférence auront les mêmes caractéristiques que les actions ordinaires mais seront inaliénables pour une durée de 3 ans à compter du règlement livraison de l'Offre Publique.

L'offre subsidiaire d'échange fait l'objet, le cas échéant, d'un mécanisme de réduction au prorata des actions Zodiac Aerospace apportées à cette offre de façon à ce que le total des actions apportées à l'offre d'échange subsidiaire n'excède pas 88.847.828 actions.

Le succès de l'Offre Publique est notamment conditionné à l'atteinte (i) du seuil de caducité légal de 50 % du capital ou des droits de vote de Zodiac Aerospace et (ii) d'un seuil de renonciation volontaire fixé à 66,67 % des droits de vote exerçables de Zodiac Aerospace.

Des actionnaires familiaux ainsi que deux actionnaires institutionnels (FFP et le Fonds Stratégique de Participations), actionnaires de référence de Zodiac Aerospace, se sont engagés à apporter à l'Offre Publique des titres, représentant environ 27,47 % du capital de Zodiac Aerospace (cf. 1.4.2 de la Note d'information).

Certains actionnaires familiaux de Zodiac Aerospace détenant environ 4,75 % du capital ont par ailleurs signé un engagement de participation résiduelle et pourront rester actionnaires de Zodiac Aerospace jusqu'en février 2022. Cet accord de participation résiduelle fait par ailleurs l'objet de promesses d'achat et de vente croisées (cf. 1.4.3 de la Note d'information).

3.2 Données financières historiques

Safran et Zodiac Aerospace préparent, tous deux, leurs états financiers en application des normes IFRS, et aucune divergence majeure dans la façon d'appliquer ces normes n'a été identifiée sur la base des informations publiées par Safran et Zodiac Aerospace et disponibles avant la prise de contrôle de Zodiac Aerospace par Safran. Par conséquent, aucun ajustement n'a été jugé nécessaire aux fins d'harmoniser les principes comptables pour l'établissement des informations financières pro forma.

Néanmoins, il existe certaines différences de présentation au sein des états financiers des deux groupes. En conséquence, certains éléments du compte de résultat et du bilan consolidés historiques de Zodiac Aerospace ont fait l'objet de reclassements sur la base des informations fournies par Zodiac Aerospace afin d'aligner leur présentation sur la présentation du compte de résultat et du bilan de Safran dans la construction des informations financières pro forma.

Ces reclassements, sans effet sur le total du bilan ou sur le résultat net, sont détaillés ci-après.

Une fois la prise de contrôle intervenue, d'autres ajustements ou reclassements pourraient s'avérer nécessaires lorsque Safran et Zodiac Aerospace seront en mesure d'échanger des informations détaillées sur leurs principes comptables et leurs formats de présentation des états financiers.

3.2.1 Reclassements au sein du bilan de Zodiac Aerospace au 31 août 2017

Les éléments du bilan consolidé historique de Zodiac Aerospace au 31 août 2017 ayant fait l'objet de reclassements afin d'aligner leur présentation sur celle des états financiers historiques de Safran sont :

3.2.1.a. Les instruments dérivés inclus dans les « actifs/passifs financiers- courants et non courants » ont été isolés pour les faire apparaître sur les lignes dédiées de la présentation du bilan consolidé de Safran.

3.2.1.b. Les dettes et les créances liées aux taxes (toutes taxes ou impôts hors impôt sur les sociétés) incluses dans les lignes « actifs/passifs d'impôt exigibles » ont été reclassées en « autres débiteurs/autres créditeurs » afin que les lignes « actifs/passifs d'impôt exigibles » ne représentent que les dettes et créances d'impôt sur les sociétés conformément à la présentation du bilan consolidé de Safran.

3.2.1.c. Dans le bilan consolidé de Safran, la ventilation des provisions entre courant et non courant est faite selon l'échéance estimée des sorties de ressources correspondantes (plus ou moins d'un an), alors que dans le bilan consolidé historique de Zodiac Aerospace, cette ventilation est réalisée par nature de provisions (indemnités de départ en retraite et passifs de fonds de pension non courant et autres provisions en courant). La ventilation entre courant et non courant des provisions pour risques et charges de Zodiac Aerospace a donc été revue en fonction de l'échéance estimée des provisions, afin de se conformer à la présentation des provisions dans le bilan consolidé de Safran.

3.2.1.d. Les avances remboursables classées dans les passifs financiers portant intérêts du bilan historique de Zodiac Aerospace ont été reclassées sur la ligne de bilan dédiée « dettes soumises à des conditions particulières » et les intérêts courus sur passifs financiers portant intérêts classés en autres créditeurs dans le bilan historique de Zodiac Aerospace ont été reclassés dans les passifs financiers courants portant intérêts, conformément à la présentation retenue par Safran.

en M€	Bilan historique Zodiac au 31.08.2017			
	Bilan historique Zodiac au 31.08.2017 publié	après reclassements pour informations financières pro forma	Reclassements	Note
Ecart d'acquisition	1 915	1 915		
Immobilisations incorporelles	652	652		
Immobilisations corporelles	497	497		
Actifs financiers non courants	53	43	-10	3.2.1.a
Participations comptabilisées par mise en équivalence	1	1		
Dérivés actifs non courants	-	10	10	3.2.1.a
Impôts différés actifs	15	15		
Actifs non courants	3 133	3 133	-	
Actifs financiers courants	51	6	-46	3.2.1.a
Dérivés actifs courants	-	46	46	3.2.1.a
Stocks et en-cours de production	1 182	1 182		
Créances clients et autres débiteurs	982	1 059	77	3.2.1.b
Actifs d'impôts exigibles	107	77	-30	3.2.1.b
Autres actifs courants	47	-	-47	autres débiteurs
Trésorerie et équivalents de trésorerie	684	684		
Actifs courants	3 053	3 053	-	
TOTAL ACTIF	6 185	6 185	-	
Capital émis	12	12		
Réserves	3 062	2 819	-243	
Emprunt hybride	-	243	243	3.3.2
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-		
Gains nets latents sur instruments financiers	37	37		
Résultat de l'exercice	73	73		
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	3 184	3 184	-	
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	-	
Capitaux propres	3 186	3 186	-	
Provisions	131	197	67	3.2.1.c
Dettes soumises à des conditions particulières	-	22	22	3.2.1.d
Passifs financiers non courants portant intérêts	600	580	-20	3.2.1.d
Dérivés passifs non courants	-	0		3.2.1.a
Impôts différés passifs	150	150		
Autres passifs financiers non courants	0	-		3.2.1.a
Passifs non courants	881	949	69	
Provisions	165	89	-76	3.2.1.c
Passifs financiers courants portant intérêts	930	935	4	3.2.1.d
Fournisseurs et autres créditeurs	990	993	3	3.2.1.c et 3.2.1.d
Passifs d'impôts exigibles	29	29		
Dérivés passifs courants	-	4	4	3.2.1.a
Autres passifs financiers courants	4	0	-4	3.2.1.a
Passifs courants	2 119	2 051	-69	
TOTAL PASSIF	6 185	6 185	-	

3.2.2 Reclassements au sein du compte de résultat de Zodiac Aerospace du second semestre de l'exercice 2016/2017

Les éléments du compte de résultat consolidé historique de Zodiac Aerospace du second semestre de l'exercice 2016/2017 clos au 31 août 2017 ayant fait l'objet de reclassements afin d'aligner leur présentation sur celle des états financiers historiques de Safran sont :

3.2.2.a. Les produits de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) ont été reclassés en « autres produits » conformément à la présentation retenue par Safran et non en réduction des charges de personnel, comme cela est présenté dans les comptes historiques de Zodiac Aerospace.

3.2.2.b. Les coûts de recherche et développement activés sont neutralisés par Zodiac Aerospace au compte de résultat selon la nature de ces coûts. Il a donc été opéré un reclassement de ces écritures de capitalisation sur la ligne dédiée « production immobilisée » du compte de résultat conformément à la présentation retenue par Safran. Les postes de charges par nature sont ainsi présentés bruts et non nets des coûts de recherche et développement capitalisés.

3.2.2.c. Les amortissements d'actifs identifiés ou réévalués lors de l'allocation du prix des regroupements d'entreprises, présentés en « autres produits et charges opérationnels non courants » dans les comptes historiques de Zodiac Aerospace ont été reclassés en « dotations aux amortissements » au sein du résultat opérationnel courant conformément à la présentation retenue par Safran.

3.2.2.d. Les dépréciations d'actifs ont toutes été reclassées sur la ligne dédiée du résultat opérationnel courant conformément à la présentation retenue par Safran.

3.2.2.e. La quote-part de résultat des co-entreprises détenues à 50% par Zodiac Aerospace et faisant partie du cœur de métier de Zodiac Aerospace a été reclassée dans le résultat opérationnel courant conformément à la présentation retenue par Safran pour ce type de co-entreprises.

3.2.2.f. Conformément au choix de présentation de Safran, séparation des frais financiers liés exclusivement au financement en reclassant les frais liés aux services bancaires dans le poste « consommations de l'exercice » du résultat opérationnel courant et en reclassant les gains ou pertes liés au change du « coût de la dette nette » vers le « résultat financier lié au change ».

en M€	Compte de résultat historique Zodiac du 1er mars au 31 août 2017 après reclassements pour informations financières pro forma				Notes
	Compte de résultat historique Zodiac du 1er mars au 31 août 2017 (1)			Reclassements	
Chiffre d'affaires	2 680		2 680		
Autres produits	13		40	27	3.2.2.a
Produits des activités ordinaires	2 693		2 720	27	
Production stockée	- 63	-	63		
Production immobilisée	-		31	31	3.2.2.b
Consommations de l'exercice	- 1 187	-	1 462	-275	charges externes, 3.2.2.b, 3.2.2.d et 3.2.2.f
Charges externes	- 256	-	0	256	consommations de l'exercice
Impôts et taxes	- 19	-	19		
Frais de personnel	- 821	-	862	-41	3.2.2.a et 3.2.2.b
Dotations nettes aux amortissements	- 73	-	79	-6	3.2.2.c
Dotations nettes aux provisions	- 44	-	44	0	
Dépréciations d'actifs	-		1	1	3.2.2.d
Autres produits et charges opérationnels courants	- 1	-	1	0	
Quote-part dans le résultat net des co-entreprises	-		3	3	3.2.2.e
Résultat opérationnel courant	229		224	-5	
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 37	-	31	6	3.2.2.c
Résultat opérationnel	192		193	1	
Coût de la dette nette	- 43	-	19	24	3.2.2.f
Résultat financier lié au change	-	-	22	-22	3.2.2.f
Autres charges et produits financiers	- 1	-	1	0	
Résultat financier	44	-	42	2	
Résultat avant impôts	148		151	3	
Produit/(charge) d'impôt	- 53	-	53	0	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	3		-	-3	3.2.2.e
Résultat net des activités poursuivies	97		97	0	
Intérêts minoritaires	0		0		
Résultat net de l'exercice part du Groupe	97		97	0	
(1) Compte de résultat du 1 ^{er} mars 2017 au 31 août 2017 construit par différence entre le compte de résultat annuel 2016/2017 et le compte de résultat semestriel arrêtés au 28 février 2017					

3.3 Ajustements pro forma

Les ajustements pro forma reposent sur les informations publiées par Safran et Zodiac Aerospace et sur certaines informations complémentaires communiquées par Zodiac Aerospace pour les besoins de la préparation des informations financières pro forma dans un cadre compatible avec la communication entre deux groupes cotés indépendants préalablement à la prise de contrôle de Zodiac Aerospace par Safran, à la date d'établissement des présentes informations financières pro forma, ainsi que sur certaines hypothèses et estimations préliminaires jugées raisonnables par le management de Safran.

3.3.1 Frais de transaction

L'estimation totale des frais directement imputables à la transaction s'élève à 138 millions d'euros dont 91 millions estimés par Safran pour les frais supportés par Safran et 47 millions estimés par Zodiac Aerospace pour les frais qu'ils auront à supporter, avant impôts, ce qui inclut principalement

des honoraires de consultants, de banques conseil, la taxe sur les transactions financières (supportée par Safran) et d'autres coûts non récurrents liés à la transaction.

Certains frais (53 millions d'euros avant impôts dont 26 millions chez Safran et 27 millions chez Zodiac Aerospace) ont déjà été encourus et inclus dans les bilans et comptes de résultat historiques de Safran et de Zodiac Aerospace servant à l'établissement des informations financières pro forma. Afin de refléter l'acquisition au début de la période présentée pour le compte de résultat pro forma consolidé et à la date de clôture pour le bilan pro forma consolidé :

- Les coûts de transaction encourus par Zodiac Aerospace et comptabilisés dans le compte de résultat historique (second semestre de l'exercice 2016-2017) sont annulés pour ne pas inclure des effets pré-acquisition dans le compte de résultat consolidé pro forma consolidé, correspondants à des frais de transaction supportés par Zodiac Aerospace qui n'affecteront jamais le compte de résultat consolidé de Safran une fois l'acquisition réalisée.
- Les capitaux propres de Zodiac Aerospace utilisés pour la détermination de l'écart d'acquisition (capitaux propres au 31 août 2017) sont diminués du montant total des coûts de transaction estimés à terminaison dans la mesure où les frais de transactions supportés par Zodiac Aerospace réduisent définitivement les capitaux propres de Zodiac Aerospace acquis reflétés dans la comptabilisation de l'acquisition de Zodiac Aerospace chez Safran.
- Les coûts de transaction encourus par Safran qui ont été comptabilisés dans le compte de résultat historique utilisé (premier semestre de l'exercice 2017) sont conservés et les coûts restant à encourir sont également comptabilisés en charges sur la période présentée dans le compte de résultat pro forma consolidé afin d'avoir la totalité des charges relatives aux frais de transaction de l'acquéreur dans le compte de résultat pro forma consolidé sur la ligne « autres charges et produits opérationnels non courants ». Cet ajustement pro forma sur les frais de transaction restant à encourir par Safran diminue également les capitaux propres pro forma consolidés présentés car l'intégralité des coûts de transaction de l'acquéreur est réputée intervenir sur la période présentée pour le compte de résultat pro forma consolidé et à la date du bilan présenté pour le bilan pro forma consolidé.
- Ces retraitements, pour les frais non encore encourus, sont accompagnés d'un effet d'impôt normatif chez Zodiac Aerospace et chez Safran, en utilisant un taux d'impôt de 34,43%.

Ces frais de transaction résultant directement de la réalisation de l'acquisition de Zodiac Aerospace par Safran dans le cadre de l'Offre Publique ne devraient pas avoir d'impact récurrent sur la performance opérationnelle future de Safran.

3.3.2 Effet d'un changement de contrôle sur les dettes financières de Zodiac Aerospace

Dans la perspective de traduire les conséquences directes de la transaction, les principales lignes de financement de Zodiac Aerospace ont été analysées afin de déterminer celles qui font l'objet de clauses de changement de contrôle générant un remboursement anticipé automatique ou une pénalité économique matérielle rendant le refinancement par Safran soit obligatoire soit fortement probable. Ces dernières ont alors été réputées remboursées, par prélèvement sur la trésorerie de Safran, en début de période présentée pour le compte de résultat pro forma consolidé et au bilan pro forma consolidé de fin de période. Cet ajustement pro forma s'applique au Club Deal pour un montant de 177 millions d'euros, à un crédit récemment mis en place de 27 millions d'euros ainsi qu'à la dette hybride de 250 millions d'euros au 31 août 2017 pour l'établissement du bilan pro forma au 30 juin 2017.

La charge d'intérêts comptabilisée sur le Club Deal dans le compte de résultat historique de Zodiac Aerospace ainsi qu'un effet d'impôt normatif à 34,43% ont été annulés pour les besoins de présentation du compte de résultat pro forma consolidé, la rémunération de l'emprunt hybride étant comptabilisé directement en capitaux propres de Zodiac Aerospace ne justifiant pas par ailleurs d'ajustement pro forma dans le compte de résultat.

Enfin, compte tenu du faible niveau des taux, la rémunération de la trésorerie utilisée pour ces remboursements a été jugée non significative et n'a pas été retraitée.

Une fois la prise de contrôle intervenue, Safran pourrait décider de restructurer l'endettement financier de Zodiac Aerospace au-delà du seul remboursement des lignes de financement faisant l'objet de clauses de changement de contrôle générant un remboursement anticipé automatique ou une pénalité économique matérielle en l'absence de remboursement à la suite du changement de contrôle.

Enfin, Zodiac Aerospace a procédé à une évaluation préliminaire de l'impact d'un changement de contrôle sur ses principaux engagements contractuels, entre autres ses principaux contrats clients, ses accords de co-entreprises ou accords avec des minoritaires, ses engagements de rémunération vis-à-vis de ses dirigeants et de ses salariés (rémunérations en actions et engagements de retraite notamment) et ses engagements de financement sans identifier, à date, d'autres situations susceptibles d'affecter significativement les comptes de l'ensemble résultant de l'acquisition autres que celles faisant l'objet des ajustements pro forma sur le financement de Zodiac Aerospace décrits dans cette section.

3.3.3 Hypothèses concernant le déroulement de l'Offre et traitement comptable de l'acquisition pour les besoins de l'établissement des informations financières pro forma

3.3.3.1 Hypothèses concernant le déroulement de l'Offre

Pour l'établissement des informations financières pro forma, les hypothèses suivantes concernant le déroulement de l'Offre ont été prises :

- (i) Il a été considéré que seraient apportées à l'Offre la totalité des actions de Zodiac Aerospace et options donnant droit à actions de Zodiac Aerospace disponibles et « dans la monnaie » à la date de l'Offre à l'exclusion des actions d'auto-contrôle, des actions dont les porteurs ont signé « l'accord de participation résiduelle » (4,75 %), des actions de performance en période de conservation et des actions issues de levées d'options et bloquées sur un plan d'épargne entreprise. Pour l'établissement des informations financières pro forma, le nombre des options donnant droit à des actions de Zodiac Aerospace disponibles et « dans la monnaie » à la date du 31 octobre 2017 a ainsi été retenu.
- (ii) Il a été considéré que le nombre d'actions Zodiac Aerospace qui seraient apportées à l'Offre subsidiaire d'échange serait de 88.847.828 actions, soit le plafond prévu par l'accord de rapprochement.
- (iii) Le cours de l'action Safran retenu pour valoriser la contrepartie transférée au titre de l'Offre subsidiaire d'échange, et en conséquence l'augmentation de capital afférente à la création des Actions de préférence qui seront émises, est le cours de clôture de l'action Safran au 31 octobre 2017, soit 90,43 euros. Une analyse de sensibilité est fournie ci-après sur cette hypothèse. Il est rappelé que le calcul définitif de la contrepartie transférée au titre de l'Offre subsidiaire sera effectué (i) en fonction du cours de l'action

Safran à la date de réalisation de la transaction soit à la date du règlement livraison de l'Offre initiale pour les titres présentés à l'échange lors de l'Offre Initiale et (ii) le cas échéant, à la date du règlement livraison de l'Offre réouverte pour les titres qui seraient présentés à l'échange, dans le cadre de l'Offre réouverte.

- (iv) Comme indiqué au 1.7 et 1.10 du présent document, l'intégralité de la contrepartie transférée au titre de l'Offre d'achat a été prélevée sur la trésorerie de Safran de même que le remboursement des dettes de Zodiac Aerospace évoqué au 3.3.2. Il a été considéré que compte tenu de la faiblesse des taux de rémunération de la trésorerie sur la période présentée, l'utilisation de la trésorerie disponible ne générerait aucune charge d'intérêt additionnelle à présenter dans la construction du compte de résultat pro forma consolidé.
- (v) L'estimation de la dette, résultant de la promesse d'achat consentie par Safran aux porteurs ayant signé « l'engagement de participation résiduelle », ainsi qu'aux porteurs d'Actions Gratuites Indisponibles et d'Actions Bloquées en PEE (tel que ces termes sont définis à la section 1.1 de la Note d'Information) qui porte sur des titres analysés comme des participations ne donnant pas le contrôle, dans les informations financières pro forma, est faite sur la fenêtre d'exercice la plus éloignée (soit février 2022) des 3 fenêtres d'exercice définies. Il n'a été tenu compte dans le calcul ni d'hypothèses d'ajustement à la baisse du prix de cette promesse d'achat (au prix de l'offre principale d'achat) en fonction du pourcentage d'évolution éventuelle à la baisse du cours de l'action Safran entre la date de règlement livraison et la date d'exercice de la promesse d'achat, ni d'hypothèses d'ajustement au titre des distributions de dividendes de Zodiac Aerospace ou de tout autre produit attribué ou versé au titre de ces actions sous promesse d'achat de Zodiac Aerospace (cf. 1.4.3 de la Note d'information pour la description des caractéristiques de la promesse d'achat). En revanche, le calcul de la dette de Safran au titre de cette promesse d'achat tient compte de la rémunération à un taux de 3 % annuel prévue contractuellement pour les actions qui seront apportées au cours des dernières fenêtres d'exercice, le tout étant actualisé au taux d'endettement de Safran à maturité 4 ans.
- (vi) Les actions gratuites de performance non acquises au 31 octobre 2017 n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation en juste valeur à la date d'acquisition, ni d'une allocation au sein des participations ne donnant pas le contrôle à hauteur de la fraction de la période d'acquisition échue à la date d'acquisition, ni d'un ajustement des charges de personnel pour la fraction de la période d'acquisition restant à échoir à la date d'acquisition à défaut d'informations disponibles et compte tenu par ailleurs de la faible matérialité de l'impact attendu. Pour la même raison, l'impact du mécanisme de liquidité applicable aux actions gratuites de performance en période d'acquisition n'a pas été reflété dans les informations financières pro forma présentées.

3.3.3.2 Traitement comptable de l'acquisition :

3.3.3.2.1 Ajustement des écarts d'acquisition historiques et impôts différés passifs associés

Un ajustement de (1 915) millions d'euros a été reflété dans le bilan pro forma consolidé, correspondant à l'élimination des écarts d'acquisition historiques de Zodiac Aerospace en date du 31 août 2017, qui seront remplacés par le nouvel écart d'acquisition résultant de la comptabilisation de l'acquisition préliminaire détaillée ci-après. Certains de ces écarts d'acquisition historiques étant fiscalement déductibles, ils ont généré dans le bilan historique de Zodiac Aerospace au 31 août 2017 la comptabilisation d'impôts différés passifs, pour un montant de 160 millions d'euros, qui ont également été éliminés pour l'établissement des comptes pro forma consolidés.

3.3.3.2.2 Calcul de la contrepartie transférée

Conformément aux hypothèses énoncées en 3.3.3, le nombre d'actions Zodiac Aerospace retenues pour le calcul de la contrepartie transférée est présenté dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions Zodiac visées au 31 octobre 2017		Notes
Nombre d'actions émises	292 716 456	
Emission liée aux stocks options disponibles et dans la monnaie	1 068 081	
Nombre total d'actions potentiellement émises	293 784 537	
Actions d'autocontrôle	12 647 676	
Actions de performance en période de conservation	259 770	
Actions issues de la levée d'options et bloquées dans un PEE	296 193	
Accord de participation résiduelle	13 912 435	
Nombre total d'actions considérées comme apportées à l'Offre	266 668 463	3.3.3.1(i)
<i>dont:</i>		
- Nombre d'actions apportées à l'Offre subsidiaire d'échange	88 847 828	3.3.3.1(ii)
- Nombre d'actions apportées à l'Offre principale d'achat	177 820 635	

Conformément aux termes de l'Offre décrite en 3.1 et de manière plus détaillée au paragraphe 2.3 de la Note d'Information, le tableau suivant présente l'estimation provisoire de la contrepartie transférée :

			Notes
Nombre total d'actions Zodiac Aerospace considérées comme apportées à l'Offre	266 668 463		
<i>dont:</i>			
- Nombre d'actions apportées à l'Offre subsidiaire d'échange	88 847 828	(A)	
- Nombre d'actions apportées à l'Offre principale d'achat	177 820 635	(B)	
Modalités de calcul de la parité dans l'offre subsidiaire d'échange			3.1
Borne haute du collar (€)	79,98	(C)	
Borne basse du collar (€)	72,36	(D)	
Valeur moyenne servant au calcul de la parité d'échange (€)	24,00	(E)	
Parité Min	0,300x	(E) / (C)	
Parité Max	0,332x	(E) / (D)	
Cours de clôture Safran (€)	90,43	(F)	3.3.3.1(iii)
<i>Parité induite sans mécanisme de collar</i>	<i>0,265x</i>	<i>(E) / (F)</i>	
Parité retenue (parité minimum)	0,300x	(G)	
Nombre d'Actions de Préférence A Safran émises	26 654 348		
Prix unitaire de l'Offre subsidiaire d'échange (€)	27,13	(H) = (F) x (G)	
Prix unitaire de l'Offre principale d'achat (€)	25,00	(I)	3.1
Prix unitaire de l'Offre moyen pondéré (€)	25,71		
Calcul de la contrepartie transférée (en M€)			
- Contrepartie transférée de l'Offre subsidiaire d'échange (en M€)	2 410	(J) = (A)x(H)	
- Contrepartie transférée de l'Offre principale d'achat (en M€)	4 446	(K) = (B) x (I)	
TOTAL contrepartie transférée (en M€)	6 856		

L'hypothèse d'exercice et d'apport à l'Offre de la totalité des stock-options disponibles et dans la monnaie de Zodiac Aerospace, en date du 31 octobre 2017, se traduit dans le bilan pro forma consolidé par un apport de trésorerie, correspondant au prix d'exercice de ces stock-options (entre 4,72 euros et 24,34 euros selon les plans), de 19 millions d'euros en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres de Zodiac Aerospace.

Comme indiqué au 3.3.3.1 (iv), la contrepartie transférée au titre de l'Offre d'achat se traduit dans le bilan pro forma consolidé par une diminution de la trésorerie disponible de Safran pour un montant de 4 446 millions d'euros.

La contrepartie transférée au titre de l'Offre subsidiaire d'échange se traduit dans le bilan pro forma consolidé par :

- une augmentation du capital émis de Safran de 5 millions d'euros liée à l'émission de 26 654 348 actions de préférence Safran (88 847 828 actions Zodiac Aerospace avec une parité de 0,3) d'un nominal de 0,20 euro, et
- une augmentation de la prime d'émission de 2 405 millions d'euros.

Analyse de sensibilité de la contrepartie transférée à l'évolution du cours de l'action Safran :

- Le calcul définitif de la contrepartie transférée au titre de l'Offre dépendra :
 - du nombre définitif d'actions Zodiac Aerospace qui auront été respectivement apportées à l'Offre principale d'achat et à l'Offre subsidiaire d'échange, ainsi qu'à l'Offre réouverte le cas échéant,

- et pour la contrepartie transférée relative à l'Offre subsidiaire d'échange du cours de l'action Safran à la date de réalisation effective de la transaction, soit à la date du règlement livraison de l'Offre et/ou de l'Offre réouverte.

Le cours de l'action Safran utilisé pour estimer la contrepartie transférée au titre de l'Offre subsidiaire d'échange est le cours de clôture de l'action Safran au 31 octobre 2017 (90,43 €). Compte tenu du mécanisme de collar décrit en 3.1 les effets d'une variation du cours de l'action Safran impacteraient la contrepartie transférée estimée et par conséquent l'écart d'acquisition provisoire de la manière suivante :

- toute hausse de 1 € du cours de l'action Safran par rapport au cours utilisé aurait pour conséquence d'augmenter de 26,7 millions d'euros la contrepartie transférée au titre de l'Offre, telle que calculée pour les besoins des informations financières pro forma,
- de manière symétrique toute baisse de 1 € du cours de l'action Safran entre 90,43 € et 79,98 €, qui est la borne haute du collar, aurait pour conséquence de diminuer de 26,7 millions d'euros la contrepartie transférée au titre de l'Offre, telle que calculée pour les besoins des informations financières pro forma,
- pour toute variation du cours ayant lieu à l'intérieur des bornes du collar (79,98 € et 72,36 €), la contrepartie transférée au titre de l'Offre serait fixe à 6 578 millions d'euros dont 2 132 millions d'euros au titre de l'Offre subsidiaire d'échange,
- toute baisse de 1 € du cours de l'action Safran en dessous de 72,36 €, qui est la borne basse du collar, aurait pour conséquence de diminuer de 29,5 millions d'euros la contrepartie transférée au titre de l'Offre, par rapport au prix de 6 578 millions d'euros.

3.3.3.2.3 Détermination de l'écart d'acquisition provisoire

Le bilan pro forma consolidé reflète la comptabilisation de l'écart d'acquisition provisoire, avant évaluation en juste valeur des actifs et passifs identifiables de Zodiac Aerospace acquis, déterminé de la manière suivante :

Détermination de l'écart d'acquisition (en M€)			Notes
Total contrepartie transférée (en M€)	6 856	(A)	3.3.3.2.2
Détermination de l'actif net acquis :			
Capitaux propres part du Groupe de Zodiac historiques	3 184		3.2.1
Augmentation de capital liée à l'exercice des stocks options disponibles	19		3.3.3.2.2
Annulation des écarts d'acquisition historiques nets d'impôts différés	(1 755)		3.3.3.2.1
Ajustement au titre des frais de transaction engagés par Zodiac nets d'impôts	(13)		3.3.1
Ajustement au titre du remboursement de la dette hybride de Zodiac	(245)		3.3.2
Capitaux propres part du Groupe de Zodiac ajustés	1 190	(B)	
% des actions de Zodiac acquises	95%	(C)	3.3.3.2.2
Quote part d'actif net acquis	1 129	(D) = (B) x (C)	
Ecart d'acquisition provisoire (en M€)	5 727	(E) = (A) - (D)	

L'écart d'acquisition résultant de l'Offre dans les hypothèses décrites a donc été comptabilisé pour un montant de 5 727 millions d'euros dans le bilan pro forma consolidé au titre de la comptabilisation préliminaire de l'acquisition.

L'écart entre la contrepartie transférée et la valeur de l'actif net historique ajusté de Zodiac Aerospace acquis a été comptabilisé en écart d'acquisition de manière provisoire. L'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sera effectuée et la comptabilisation de l'acquisition sera finalisée sur la base d'évaluations et autres études menées avec le conseil externe de spécialistes en évaluation après la réalisation effective de l'Offre.

L'écart d'acquisition définitif, étant déterminé par différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net de Zodiac Aerospace qui sera acquis à la date de réalisation effective de l'Offre, tous deux pouvant fluctuer de manière matérielle, pourrait, par conséquent, différer sensiblement des montants retenus dans le cadre de l'établissement des présentes informations financières pro forma.

3.3.4 Opérations intragroupe

Les opérations intragroupes entre les entités de Safran et celles de Zodiac Aerospace ont été éliminées du compte de résultat pro-forma consolidé, sur la base des données disponibles chez Safran sur la période de 6 mois correspondant au premier semestre de Safran. Compte tenu du montant peu significatif de ces transactions commerciales courantes et récurrentes, et du décalage de date d'arrêté entre les 2 groupes, il n'a été jugé ni nécessaire ni pertinent de procéder à l'élimination des positions dans le bilan pro forma consolidé.

Après la finalisation de l'acquisition, toute transaction effectuée entre Safran et Zodiac Aerospace sera considérée comme une opération intragroupe et éliminée.

**Annexe II : Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
pro forma**

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

Safran

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Safran relatives à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, incluses dans l'annexe I du document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Safran », établi à l'occasion de l'offre publique d'achat à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange visant les actions de la société Zodiac Aerospace initiée par la société Safran (l'« Opération »).

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet qu'aurait pu avoir l'Opération sur le bilan consolidé de la société Safran au 30 juin 2017 et le compte de résultat consolidé de la société Safran pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 si elle avait pris effet au 1^{er} janvier 2017.

De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Safran pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt auprès de l'AMF du document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Safran » et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 21 décembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Gaël Lamant

Christophe Berrard

Jean-Roch Varon

Nicolas Macé

**Annexe III : Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de
bénéfices relatives à la période**

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Safran

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat opérationnel courant ajusté des opérations poursuivies pour l'année 2017

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'instruction AMF n°2016-04 et du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat opérationnel courant ajusté des opérations poursuivies du groupe Safran incluses dans la partie 1.2.2 du document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Safran », établi à l'occasion de l'offre publique d'achat à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange, visant les actions de la société Zodiac Aerospace et initiée par la société Safran (l'« Opération »).

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions.

Il nous appartient sur la base de nos travaux d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2, du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une appréciation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières historiques du groupe Safran. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par le groupe Safran.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt auprès de l'AMF du document « Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Safran » et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 21 décembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Gaël Lamant

Christophe Berrard

Jean-Roch Varon

Nicolas Macé

Annexe IV : Communiqués de presse les plus significatifs diffusés depuis la publication du Rapport Semestriel

- Air Lease Corporation commande des moteurs LEAP-1B de CFM pour 348 millions de dollars (08/08/2017)
- Le système WEFA de Safran sélectionné sur les A320ceo d'Air Côte d'Ivoire (04/09/2017)
- Safran signe un premier contrat pour son PASEO NS (12/09/2017)
- Safran franchit le cap des 150.000 gyroscopes à structure résonante livrés (13/09/2017)
- Ariane 5 confirme son record d'emport de charge utile lors de son 81^{ème} succès consécutif (29/09/2017)
- CFM signe des accords avec des ateliers tiers pour assurer le support des moteurs LEAP (02/10/2017)
- Cathay Pacific passe une commande de 1 milliard de dollars U.S. pour des moteurs LEAP-1A de CFM (03/10/2017)
- Safran dévoile Aneto, sa nouvelle famille de moteurs pour hélicoptères super-medium et lourds (03/10/2017)
- Safran et Thales optimisent la conversion d'énergie pour le roulage électrique des avions (16/10/2017)
- Décision arbitrale sur un litige commercial (25/10/2017)
- Safran : Forte croissance du chiffre d'affaires du 3^e trimestre et des neufs premiers mois de 2017 – Focalisation sur la montée en cadence du LEAP (27/10/2017)
- Alaska Airlines signe un contrat de maintenance d'un montant de 500 millions de dollars U.S. (01/11/2017)
- MBDA et Safran s'associent dans le cadre de l'offre MMP destinée au programme d'acquisition LAND 400 de l'armée australienne (07/11/2017)
- SilkAir signe un contrat de 1 milliard de dollars U.S. pour la maintenance des moteurs LEAP-1B de CFM (10/11/2017)
- ICBC Leasing commande des moteurs LEAP-1B de CFM International pour un montant de 1,1 milliard de dollars U.S. (10/11/2017)
- Gulf Air et CFM signent un contrat de 1,6 milliard de dollars U.S. pour des moteurs LEAP-1A et leur maintenance (12/11/2017)
- Safran signe un accord avec Gulf Air pour l'équipement en roues et freins de sa nouvelle flotte de Boeing 787-9 et d'Airbus A320neo (15/11/2017)
- Egyptair choisit le moteur LEAP-1A pour ses nouveaux A320neo (15/11/2017)
- Le projet collaboratif PIPAA, piloté par Safran, bénéficie d'une aide de 19,3 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) opéré par Bpifrance (20/11/2017)
- Sky Airline signe un contrat de maintenance à l'heure de vol pour ses nouveaux moteurs LEAP-1A (20/11/2017)
- La JIM Compact de Safran sélectionnée par un septième pays OTAN (21/11/2017)
- Silvercrest (13/12/2017)
- ArianeGroup signe avec l'ESA un contrat pour le futur moteur Prometheus (14/12/2017)
- ArianeGroup devient un acteur de la surveillance de l'espace pour le Commandement Interarmées de l'Espace (14/12/2017)
- ArianeGroup lance la production de la première Ariane 62 (18/12/2017)



News Release

Air Lease Corporation commande des moteurs LEAP-1B de CFM pour 348 millions de dollars

- Cela porte la flotte de LEAP-1B à plus de 250 moteurs
- A fait l'acquisition des modèles LEAP-1A et LEAP-1B

WEST CHESTER, Ohio – 8 août 2017 – Air Lease Corporation a commandé à CFM International des moteurs LEAP-1B supplémentaires pour équiper 12 nouveaux appareils Boeing 737 MAX, incluant cinq MAX 7 et sept MAX 9. La commande est estimée à 348 millions de dollars U.S. au prix catalogue. Les livraisons devraient débuter en 2022.

« Le Boeing 737 MAX propulsé par des moteurs LEAP-1B est un atout majeur de notre portefeuille, » a déclaré Steven F. Udvar-Házy, Président exécutif d'Air Lease Corporation. « Ces moteurs aux technologies avancées apportent une amélioration de 15% de la consommation de carburant et une fiabilité de classe mondiale, ce qui est déterminant pour notre stabilité opérationnelle et le succès de nos compagnies clientes. »

Air Lease Corporation (ALC) est spécialisé dans l'achat de nouveaux avions, loués à des compagnies aériennes clientes dans le monde entier, avec des solutions de leasing et de financement personnalisées.

« Le moteur LEAP-1B se comporte très bien en service, » a souligné Gaël Méheust, Président-directeur général de CFM International. « La fiabilité et l'économie d'exploitation sont plus importantes que jamais pour les compagnies aériennes. Ce vote de confiance continu de la part d'ALC montre qu'ils apprécient la valeur apportée par le moteur LEAP-1B sur la base de ces deux critères. »

La famille de moteurs LEAP a eu une entrée en service commercial remarquable au sein de 18 compagnies aériennes clientes opérant plus de 85 appareils sur quatre continents. Au total, la flotte a enregistré plus de 100 000 cycles et plus de 200 000 heures de vols tout en maintenant la fiabilité inégalée de CFM et le taux d'utilisation le plus élevé dans cette gamme de poussée. Le moteur offre une amélioration de 15 % de la consommation de carburant et des émissions de CO₂. Il permet également de réduire le niveau de bruit et des émissions de NO_x.

A propos de Air Lease Corporation (NYSE: AL)

ALC est une entreprise de location d'avions basée à Los Angeles, en Californie, qui compte dans sa clientèle des compagnies aériennes du monde entier. ALC et son équipe de professionnels dévoués et expérimentés se sont essentiellement donné pour mission d'acheter des avions de transport civils et de les louer à des compagnies aériennes du monde entier, dans le cadre de solutions de leasing et de financement adaptées à chaque partenaire. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site d'ALC : www.airleasecorp.com.

A propos de CFM International

Les moteurs LEAP sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines. Ce moteur a enregistré la progression de commandes la plus rapide dans l'histoire de l'aviation commerciale.

Pour plus d'informations, consultez le site www.cfmaeroengines.com ou suivez-nous sur Twitter @CFM_engines.

###

CONTACTEZ-NOUS :

Jamie Jewell

T: 513.552.2790

M: 513.885.2282

jamie.jewell@ge.com

Rick Kennedy

T: 513.243.3372

M: 513.607.0609

rick.l.kennedy@ge.com

Charles Soret

T: 33.1.69.87.09.29

M: 33.6.31.60.96.79

charles.soret@safrangroup.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Le système WEFA de Safran sélectionné sur les A320ceo d'Air Côte d'Ivoire****Boulogne, le 4 septembre 2017**

Safran Electronics & Defense annonce la sélection de sa solution WEFA (Wireless Extension for ACMS - Aircraft Condition Monitoring System) dédiée à la collecte et à la transmission de données de vol pour équiper les A320ceo de son client de longue date, Air Côte d'Ivoire. Cette compagnie, qui utilise déjà la solution de contrôle des données de vol Cassiopée sur l'ensemble de sa flotte, est la première en Afrique à sélectionner le système WEFA. Air Côte d'Ivoire est également la compagnie de lancement en Afrique pour les A320neo, qui en seront équipés à partir de fin 2019.

Florence Minisclo, Directeur Commercial de la division Avionique chez Safran Electronics & Defense, a déclaré : *«Le système WEFA répond aux besoins du secteur du transport aérien en fournissant les données nécessaires à la maintenance préventive et à l'amélioration de la sécurité en vol, mais également en permettant aux compagnies aériennes de réduire leurs coûts d'exploitation. Nous sommes ravis de travailler avec Air Côte d'Ivoire en combinant notre savoir-faire et nos outils innovants pour optimiser au maximum son fonctionnement. »*

L'offre complète en gestion des données de vol de Safran Electronics & Defense comprend le système WEFA associé à l'offre de services Cassiopée FDM (Flight Data Monitoring) et à l'ACMS (système d'aide à la maintenance). Grâce à cette offre, les compagnies aériennes récupèrent les données de l'avion juste après l'atterrissage, ce qui leur permet de gérer les données de vol à distance en utilisant une connexion 3G+ sécurisée, afin d'étudier immédiatement les rapports de sécurité et de planifier à l'avance les opérations de maintenance. Dans le marché hautement concurrentiel et réglementé de la gestion de données, clôturer ce cycle dans les deux heures suivant l'atterrissage représente un avantage considérable. Par ailleurs, la transmission de données sans fil permet de récupérer automatiquement et en continu toutes les données de vol de l'avion, sans intervention humaine, ce qui réduit les coûts, les retards et le risque de perte de données.

Souleymane Kone, responsable de la coordination au centre de maintenance d'Air Côte d'Ivoire, a déclaré : *«Nous faisons entièrement confiance au système de transmission automatique des données de vol de Safran et sommes convaincus de sa fiabilité. Grâce au système WEFA, nous disposons d'une chaîne de contrôle des données de vol intégrée nous permettant d'accéder aux données partout et à tout moment. »*

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Safran Electronics & Defense est un leader mondial de solutions et de services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense. La société équipe notamment plus de 500 navires, 7 000 véhicules blindés et 10 000 avions à travers le monde.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com et www.safran-electronics-defense.com / Suivez @Safran et @SafranElecDef sur Twitter

PRESSE

Communication

Safran Electronics & Defense

Capucine de COURREGES : capucine.de-courreges@safrangroup.com / T +33 (0)1 55 60 41 38

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Safran signe un premier contrat pour son PASEO NS****DSEI, Londres, le 12 septembre 2017**

Safran Electronics & Defense a signé un premier contrat de vente pour son PASEO NS (Naval System) de dernière génération, qui équipera les nouvelles frégates d'une marine asiatique. Les PASEO NS, livrés fin 2018, seront exploités pour leurs capacités de surveillance et de désignation d'objectifs jour/nuit.

Le PASEO NS fait partie de la nouvelle gamme PASEO Marine de Safran Electronics & Defense. Il permet la surveillance et la conduite de tir pour des canons navals de tous calibres (en particulier 40, 57, 76 et 100 mm). Gyrostabilisé, doté d'une caméra TV, d'une voie infrarouge MWIR (Medium Wave InfraRed) et d'un télémètre laser, il permet la détection et la poursuite automatique de toutes menaces conventionnelles et asymétriques à partir de l'horizon, jusqu'à proximité du bâtiment porteur. Les Vigy Observer et Engage, l'EOMS NG et le PASEO XLR complètent cette gamme Marine pour bâtiments de surface.

Dernier-né de la gamme des viseurs Safran Electronics & Defense, le PASEO NS bénéficie largement de la version destinée aux applications terrestres. Elle a été adaptée spécialement pour faire face aux enjeux et conditions particulières des navires de surface. La société produit actuellement 2500 exemplaires de PASEO dans son usine de Dijon, soit une cadence de 40 chaque mois.

Safran Electronics & Defense dispose de plus de 40 ans d'expertise dans le domaine des viseurs. Plus de 600 viseurs Marine sont actuellement en service à travers le monde.

***Safran** est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.*

***Safran Electronics & Defense** est un leader mondial de solutions et de services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense. La société équipe notamment plus de 500 navires, 7 000 véhicules blindés et 10 000 avions à travers le monde.*

Pour plus d'informations : www.safran-group.com et www.safran-electronics-defense.com / Suivez @Safran et @SafranElecDef sur Twitter

PRESSE

Communication

Safran Electronics & Defense

Capucine de COURREGES : capucine.de-courreges@safrangroup.com / T +33 (0)1 55 60 41 38

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Safran franchit le cap de 150 000 gyroscopes à structure résonante livrés****DSEI, Londres, le 13 septembre 2017**

Leader européen de la navigation inertielle et de l'avionique, Safran Electronics & Defense a franchi le seuil de 150 000 gyroscopes à structure résonante livrés.

Safran fabrique en série des gyroscopes à structure résonante depuis le début des années 2000. Cette technologie exploite les propriétés inertielles des ondes stationnaires générées au sein d'une structure mise en résonance. Cette structure peut être réalisée de diverses manières selon les caractéristiques recherchées, la plus performante étant une coquille hémisphérique miniature en silice utilisée dans le gyroscope à résonateur hémisphérique (HRG). Leader mondial de la technologie des gyroscopes à structure résonante, Safran Electronics & Defense propose à ses clients de bénéficier des capacités exceptionnelles de cette nouvelle génération de gyroscopes.

En effet, le HRG, grâce à la simplicité de son mécanisme et au nombre réduit de pièces le composant, permet la réalisation de centrales inertielles ultra-fiables, extrêmement compactes et capables d'adresser une très large gamme de performances. Ces centrales sont destinées à l'ensemble des milieux (espace, air, terre, mer) tant pour les applications civiles que militaires.

Maîtrisant l'ensemble des technologies inertielles (mécanique, laser, fibre optique, structure résonante), Safran capitalise plus de 70 ans de savoir-faire dans les systèmes de navigation civils et militaires opérant dans tous les milieux.

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Safran Electronics & Defense est un leader mondial de solutions et de services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense. La société équipe notamment plus de 500 navires, 7 000 véhicules blindés et 10 000 avions à travers le monde.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com et www.safran-electronics-defense.com / Suivez @Safran et @SafranElecDef sur Twitter

PRESSE

Communication

Safran Electronics & Defense

Capucine de COURREGES : capucine.de-courreges@safrangroup.com / T +33 (0)1 55 60 41 38



Ariane 5 confirme son record d'emport de charge utile lors de son 81^e succès consécutif

Kourou, 29 septembre 2017

-
- Ariane 5 a égalé son record de performance commerciale du 1^{er} juin dernier en emportant à nouveau près de 10 tonnes de masse de charge utile en orbite de transfert géostationnaire
 - Il s'agissait du 5^e tir d'Ariane 5 en 2017
-

Pour son 81^e succès consécutif, Ariane 5 a égalé son propre record de performance en plaçant deux satellites de télécommunications en orbite de transfert géostationnaire (GTO) depuis le port spatial européen de Kourou (Guyane française).

La masse nette de la charge utile était de 9 958 kg. Ariane 5 ECA a donc embarqué, pour la seconde fois cette année, plus de 100 kg de charge utile de plus que lors de son précédent record d'août 2016.

La performance totale demandée au lanceur était de 10 838 kg, avec les ACU (Adaptateurs de Charge Utile), le SYLDA (SYstème de Lancement Double Ariane), et le LVA 3936 (Launch Vehicle Adaptor).

« Ce second record de performance en 2017 confirme l'amélioration permanente des capacités d'emport d'Ariane 5, fruit de l'expérience et du savoir-faire des équipes d'ArianeGroup. Nous avons réussi, en 8 ans, à augmenter la performance du lanceur Ariane 5 ECA de 1,5 tonne et nous comptons bien renforcer encore cette performance de 250 kg d'ici 2020. Une fois de plus, les équipes d'ArianeGroup et de sa filiale Arianespace se sont surpassées, ouvrant ainsi la voie aux futures performances d'Ariane 6 » s'est félicité Alain Charneau, Président exécutif d'ArianeGroup. *« Je tiens également à témoigner ma reconnaissance à nos équipes pour leur talent et leur motivation, et à remercier l'Agence spatiale européenne ainsi que le CNES pour leur confiance et leur soutien toujours renouvelés. »*

Maître d'œuvre industriel du développement et de l'exploitation des lanceurs Ariane 5 et Ariane 6, ArianeGroup coordonne un réseau industriel regroupant plus de 600 sociétés dans 13 pays

Communiqué de presse

européens, dont 350 Petites et Moyennes Entreprises. ArianeGroup pilote l'intégralité des activités industrielles, depuis les améliorations de performances et les études nécessaires autour d'Ariane 5 jusqu'à sa production, la fourniture des données ou des logiciels propres à chaque mission, sans oublier la commercialisation via Arianespace. Cette chaîne inclut les équipements et structures, la fabrication des moteurs, l'intégration des différents étages, puis l'intégration du lanceur en Guyane.

Les chiffres du vol Ariane 239 :

- 95^e lancement d'Ariane 5
- 64^e lanceur Ariane 5 ECA
- 18^e lancement d'une Ariane 5 sous maîtrise d'œuvre ArianeGroup
- 69^e succès consécutif d'un lanceur équipé du moteur Vulcain® 2 et des étages propulsifs EAP (étages à poudre)
- 137^e succès consécutif d'un lanceur équipé du moteur HM7B

Contacts presse :

Astrid EMERIT - T. +33.6.86.65.45.02

astrid.emerit@ariane.group

Julien WATELET - T. +33.6 88.06.11.48

julien.watelet@ariane.group

A propos d'ArianeGroup

ArianeGroup développe et fournit des solutions innovantes et compétitives en matière de systèmes de lanceurs spatiaux civils et militaires, dont il maîtrise les technologies de propulsion les plus avancées. Il est maître d'œuvre des familles de lanceurs européens Ariane 5 et Ariane 6, dont il assure la conception et l'ensemble de la chaîne de production, jusqu'à la commercialisation par sa filiale Arianespace, ainsi que des missiles de la force de dissuasion océanique française. Spécialiste mondialement reconnu des équipements et de la propulsion pour applications spatiales, ArianeGroup, avec ses filiales, fait aussi bénéficier d'autres secteurs industriels de son expertise. Co-entreprise à 50/50 d'Airbus et de Safran, le groupe emploie près de 9 000 personnes hautement qualifiées en France et en Allemagne. Son chiffre d'affaires proforma estimé est supérieur à 3 milliards d'euros.

www.ariane.group





CFM SIGNE DES ACCORDS AVEC DES ATELIERS TIERS POUR ASSURER LE SUPPORT DES MOTEURS LEAP

- CFM disposera de capacités supplémentaires pour soutenir une flotte en croissance

WEST CHESTER, Ohio — 2 Octobre 2017 — CFM International a signé avec MRO Lufthansa Technik et AFI KLM E&M des accords pour la maintenance et la révision des moteurs de la gamme LEAP. CFM entretient des relations de longue date avec les deux sociétés pour assurer l'entretien des moteurs CFM56, et leur a octroyé des licences pour mettre en place des services de MRO et prendre en charge le support et la maintenance sous aile et sur site (support On Wing / On Site), ainsi que la révision des moteurs LEAP.

Trois ateliers CFM dans le monde sont aujourd'hui dotés de capacités pour soutenir l'entrée en service des moteurs LEAP : Lafayette (Etats-Unis, Indiana) peut assurer les activités de service des LEAP-1A et LEAP-1B ; en Belgique, le site de Bruxelles peut accueillir les LEAP-1A ; en France, le site Saint-Quentin-en-Yvelines, les LEAP-1B. CFM a également mis en place des capacités mondiales d'On-Site Support (support et maintenance sur site) afin d'assurer aux clients une extension du support sous aile. Les sites On-Site Support sont également à même d'effectuer des diagnostics MRO légers. Les nouveaux ateliers tiers intégrés au réseau offriront ainsi des capacités supplémentaires pour les moteurs

LEAP-1A et -1B, au fur et à mesure de leur entrée en service commercial dans les deux prochaines années.

« Nous nous sommes engagés auprès de nos clients à leur offrir des conditions extrêmement compétitives pour la révision de leurs moteurs LEAP, similaires à celles dont ils bénéficiaient avec la famille CFM56 », a expliqué Gaël Méheust, Président-directeur général de CFM International. « Nous venons de fêter le premier anniversaire de l'entrée en service du LEAP. Le comportement de ce moteur s'avère excellent, et nos clients se montrent très satisfaits du taux d'utilisation et des économies de carburant dont ils bénéficient. Lorsque ces moteurs nécessiteront une éventuelle révision, nos clients seront alors en mesure de choisir. »

Le premier Airbus 320neo équipé de moteurs LEAP-1A est entré en service auprès de la compagnie Pegasus Airlines en août 2016. Depuis lors, la flotte s'est élargie et inclut maintenant le Boeing 737 MAX équipé de LEAP-1B. Plus de vingt compagnies aériennes opèrent actuellement une centaine d'avions. La flotte a enregistré environ 150 000 cycles et 300 000 heures de vol, avec un haut niveau de fiabilité.

A propos de CFM International

Les moteurs LEAP sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines, premier fournisseur mondial de moteurs pour l'aviation commerciale. Pour plus d'informations concernant CFM, consultez le site www.cfmaeroengines.com ou retrouvez-nous sur Twitter @CFM_engines.

CONTACTEZ-NOUS

Jamie Jewell	T: 513.552.2790	M: 513.885.2282	jamie.jewell@ge.com
Rick Kennedy	T: 513.243.3372	M: 513.607.0609	rick.l.kennedy@ge.com
Charles Soret	T: 33.1.69.87.09.29	M: 33.6.31.60.96.79	charles.soret@safrangroup.com



News Release

Cathay Pacific passe une commande de 1 milliard de dollars U.S. pour des moteurs LEAP-1A de CFM

- Les nouveaux moteurs permettront d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la flotte de Cathay Dragon
- La commande comporte également un contrat de services à long terme

WEST CHESTER, Ohio – le 3 Octobre 2017 – Cathay Pacific et CFM International ont finalisé une commande de moteurs LEAP-1A destinés à équiper les trente-deux nouveaux Airbus A321neo du Groupe. La commande de moteurs est évaluée à près de 1 milliard de dollars U.S. au prix catalogue. Les livraisons devraient débuter en 2020.

Les nouveaux Airbus seront opérés par Cathay Dragon, le transporteur régional du Groupe. Ils permettront de moderniser sa flotte et de remplacer ses quinze A320 et huit A321 actuels, poursuivant ainsi son expansion dans la région Asie-Pacifique.

Le Groupe a également signé avec CFM International un contrat de maintenance à l'heure de vol, aux termes duquel CFM garantit les coûts de maintenance sur la base d'un montant en dollars par heure de vol.

« Nous nous félicitons d'avoir choisi le moteur LEAP-1A pour équiper notre nouvelle flotte d'Airbus A321neo », a expliqué Neil Glenn, directeur technique de Cathay Pacific. « CFM jouit d'une excellente réputation pour la fiabilité et la prédictibilité de ses moteurs. Et si le moteur LEAP-1A tient toutes ses promesses en termes de performances, nous allons pouvoir ouvrir un nouveau chapitre dans nos relations avec CFM. »

« Nous sommes très heureux du choix de Cathay Pacific d'équiper ses nouveaux A321neo avec des moteurs LEAP-1A », a souligné Gaël Méheust, Président-directeur général de CFM International. « Si les moteurs CFM56-5C ont équipé les A340 de la compagnie pendant plus de vingt ans -avant le retrait programmé de cet avion en début d'année, c'est la première fois que Cathay choisit des moteurs CFM pour équiper des avions monocouloirs. Nous apprécions la confiance que la compagnie a placée en nous et sommes impatients d'apporter à cette nouvelle flotte tous les bénéfices des moteurs LEAP-1A. »

Les moteurs de la famille LEAP ont enregistré une entrée en service commercial exceptionnelle, avec 18 clients opérant actuellement plus de 85 avions sur quatre continents. La flotte a enregistré près de 150 000 cycles et 300 000 heures de vol, tout en maintenant la fiabilité légendaire des moteurs CFM, avec le taux d'utilisation le plus élevé dans sa catégorie de poussée.

Le moteur LEAP offre aux opérateurs une réduction de 15 % de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ par rapport aux moteurs CFM56 actuels. Il permet également de réduire considérablement le niveau de bruit.

Toute cette technologie est axée sur une meilleure utilisation opérationnelle, tout en offrant, dès aujourd'hui, la fiabilité légendaire des moteurs CFM ; un meilleur taux d'utilisation ; des durées de vie sous l'aile améliorées afin de contribuer aux faibles coûts de maintenance et de réduire les opérations de maintenance. Un niveau de performance qui est également soutenu par des analyses approfondies qui permettent à CFM de fournir une offre de maintenance adaptée et prédictive tout au long de la durée de vie du produit.

A propos de Cathay Pacific

Cathay Pacific est une compagnie basée à Hong Kong qui assure des services passagers et du transport de fret vers près de 200 destinations dans le monde, avec une flotte ultra moderne comptant plus de 145 avions gros-porteurs, dont l'Airbus A350. Filiale à part entière de Cathay Pacific, Cathay Dragon opère 47 avions vers cinquante-six destinations régionales. Plus d'informations sur www.cathaypacific.com

À propos de CFM International

Les moteurs LEAP sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines, le principal fournisseur mondial de moteurs destinés à l'aviation commerciale. Pour plus d'informations, consultez www.cfmaeroengines.com ou suivez-nous sur Twitter @CFM_engines.

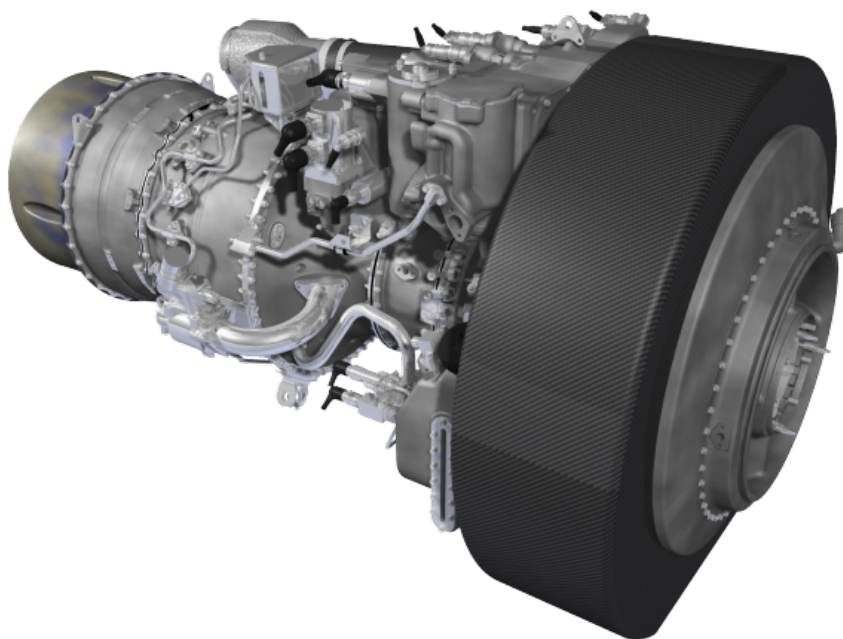
CONTACTEZ-NOUS

Jamie Jewell	T: 513.552.2790	M: 513.885.2282	jamie.jewell@ge.com
Rick Kennedy	T: 513.243.3372	M: 513.607.0609	rick.l.kennedy@ge.com
Charles Soret	T: 33.1.69.87.09.29	M: 33.6.31.60.96.79	charles.soret@safrangroup.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Safran dévoile Aneto, sa nouvelle famille de moteurs pour hélicoptères super-medium et lourds**

Safran Helicopter Engines a dévoilé au salon Helitech International, à Londres, sa toute nouvelle famille de moteurs de forte puissance baptisée Aneto. Conçue pour les hélicoptères super-medium et lourds, elle intègre des technologies de pointe issues des travaux de R&T de Safran Helicopter Engines. La famille Aneto intégrera plusieurs modèles, couvrant une gamme de puissance allant de 2500 à plus de 3000 shp.



Safran



Safran

« Le lancement de la famille Aneto à Helitech est une étape majeure pour Safran Helicopter Engines. C'est l'aboutissement d'un important programme d'acquisition et de maturation de technologies démarré il y a plusieurs années. Aujourd'hui, nous sommes en position de proposer une solution de motorisation compétitive et de nouvelle génération pour le marché des hélicoptères super-medium et lourds, prête pour une entrée en service dès le quatrième trimestre 2018. Nous sommes convaincus qu'Aneto va offrir au marché de nouveaux niveaux de performances conjugués à des coûts d'utilisation réduits », a déclaré Bruno Even, Président de Safran Helicopter Engines.

Première application

Le premier modèle de cette famille, l'Aneto-1K de 2500 shp, a été sélectionné par Leonardo pour motoriser l'hélicoptère bimoteur AW189K. Le premier vol de l'Aneto-1K sur cet hélicoptère a eu lieu en mars 2017, et son entrée en service est prévue pour le quatrième trimestre de 2018. La certification de l'Aneto-1K se fera en conformité avec ce calendrier.

Gian Piero Cutillo, Managing Director de Leonardo Helicopters, a déclaré : « nous sommes heureux que l'AW189K soit la première

application de la famille Aneto. Cette nouvelle turbine va offrir à nos clients un haut niveau de performance et va permettre d'étendre la palette des capacités et la polyvalence de cet hélicoptère super-medium. Les opérateurs vont également pouvoir bénéficier de la longue expérience de Safran dans le domaine des hélicoptères ainsi que de son solide réseau de support mondial ».



Leonardo

Une famille de nouvelle génération

La famille de moteurs Aneto présente de nombreux avantages, parmi lesquels celui d'être 25 % plus puissant que les moteurs existants de même encombrement, ce qui contribue à accroître les capacités des hélicoptères durant les missions nécessitant plus de puissance comme le transport offshore, la recherche et le sauvetage, la lutte contre incendies ou le transport militaire, ainsi que les performances durant les vols en conditions « hot and high » (forte température et haute altitude).

Le démonstrateur technologique Tech 3000 est un élément charnière de la famille Aneto. Il permet à Safran Helicopter Engines de valider des configurations et des technologies rendant possible une réduction de la consommation en carburant de 15 % par rapport aux moteurs de même puissance en service aujourd'hui. Ces nouvelles technologies seront progressivement intégrées aux modèles d'Aneto, en fonction des besoins de puissance et des dates de mise en service, aboutissant ainsi à une amélioration des distances franchissables et une réduction de l'empreinte environnementale.

Les moteurs Aneto se caractérisent par ailleurs par leur haute fiabilité. Leur maintenance a été optimisée, avec des tâches de maintenance réduites et davantage espacées dans le temps, et avec des fonctionnalités connectées comme le health monitoring (maintenance prédictive). La famille Aneto sera également entièrement compatible avec BOOST, notre service de gestion de la maintenance en ligne.

Conçu pour les hélicoptères de nouvelle génération, Aneto est également une solution de remotorisation optimale pour les modèles existants.

Un nom pyrénéen

Safran Helicopter Engines baptise traditionnellement ses moteurs avec des noms issus des Pyrénées, qui surplombent son site historique de Bordes. Arriel fait référence à un célèbre pic près de la frontière franco-espagnole, Arrius est le nom d'un lac de haute altitude, tandis que Makila est le nom d'un bâton de marche traditionnel basque. Dernièrement, le nom Arrano a été choisi pour son nouveau moteur de 1100 à 1300 shp, d'après l'aigle noir du Pays Basque.

Pour ses nouveaux moteurs de forte puissance, Safran Helicopter Engines a choisi le nom Aneto, le plus haut sommet des montagnes pyrénéennes qui culmine à 3404m. Ce nom est le reflet de l'engagement de Safran Helicopter Engines à continuellement repousser les limites techniques et atteindre de nouveaux niveaux de performance. C'est également le symbole des niveaux de puissance que le motoriste est désormais en mesure d'atteindre.



Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Safran Helicopter Engines est le leader mondial de la motorisation pour hélicoptères, avec plus de 72 000 moteurs produits depuis sa création. La société offre la plus large gamme de turbomoteurs et compte 2 500 clients répartis dans 155 pays.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com et www.safran-helicopter-engines.com / Suivez [@Safran](https://twitter.com/Safran) et [@SafranHCEngines](https://twitter.com/SafranHCEngines) sur Twitter

CONTACT PRESSE

François JULIAN : francois.julian@safrangroup.com / T +33 (0)5 59 12 16 20

COMMUNIQUE DE PRESSE

Safran et Thales optimisent la conversion d'énergie pour le roulage électrique des avions

Vélizy, 16 octobre 2017

Safran et Thales ont signé un protocole d'accord concernant l'alimentation en énergie du système Electric-Taxiing, système de roulage électrique développé par Safran Landing Systems.

Le système Electric-Taxiing by Safran permet à un avion de se déplacer au sol de façon autonome sans mettre en route ses moteurs principaux et sans faire appel à un tracteur, grâce à des moteurs électriques situés dans les roues du train principal. Un système qui offre d'importants gains de consommation de carburant et d'émissions polluantes. Pour réduire la masse de son système, Safran Landing Systems a choisi un transformateur de type ATRU (Auto Transformer Rectifier Unit) conçu et développé par Thales et capable de fournir une très forte puissance.

Dans le cadre de leur accord, les deux partenaires travailleront sur l'intégration de cet ATRU, pour en optimiser le design et les interfaces avec le système de roulage électrique

Walid Hamzeh, directeur du développement stratégique de Safran Landing Systems, a déclaré : « *Nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'expertise de Thales, qui apporte à la fois son savoir-faire dans la conception d'équipements de conversion électrique et son retour d'expérience sur les flottes en service.* »

« *La connaissance des conditions opérationnelles auxquelles le système sera exposé nous permettra d'optimiser notre produit pour répondre aux besoins énergétiques du roulage électrique, avec un impact minimum sur la masse* », indique Philippe Carette, Vice President Thales, Electrical Systems.

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Safran Landing Systems est le leader mondial des fonctions d'atterrissage et de freinage pour avions. Partenaire de 30 avionneurs dans les domaines du transport civil, régional, d'affaires et militaire, la société assure le support de 27 000 avions effectuant plus de 54 000 atterrissages par jour.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com et www.safran-landing-systems.com / Suivez @Safran et @SafranLandingS sur Twitter 

Contacts Presse

Jérémie ROY : jeremie.roy@safrangroup.com / T +33 (0)1 46 29 18 22

Isabelle JAVARY : isabelle.javary@safrangroup.com / T : + 33(0)1 46 29 87 25

➤ A propos de Thales

Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de l'Aérospatial, du Transport, de la Défense et de la Sécurité. Fort de 64 000 collaborateurs dans 56 pays, Thales a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 14,9 milliards d'euros. Avec plus de 25 000 ingénieurs et chercheurs, Thales offre une capacité unique pour créer et déployer des équipements, des systèmes et des services pour répondre aux besoins de sécurité les plus complexes. Son implantation internationale exceptionnelle lui permet d'agir au plus près de ses clients partout dans le monde

Contacts Presse

Thales, Relations Médias Marché

Giaime Porcu

+33 (0)1 57 77 92 18

giaime.porcu@thal.esgroup.com

 [@Thalesgroup](https://twitter.com/Thalesgroup)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décision arbitrale sur un litige commercial

Paris, le 25 octobre 2017

Safran Aircraft Engines a pris connaissance de la sentence arbitrale notifiée le 25 octobre 2017 relative au litige de nature commerciale, décrit dans la note sur les litiges annexe aux comptes consolidés intégrés au document de référence de Safran (page 148), opposant la République de Chine à un groupe de trois industriels français, parmi lesquels figure Safran Aircraft Engines.

Cette sentence, qui intervient au titre d'un contrat conclu en 1992, donne lieu à une condamnation financière des industriels.

Le montant total de la sentence s'élève à 227 millions d'euros intérêts compris. La part de Safran Aircraft Engines s'élève à 29 millions d'euros frais inclus.

La charge correspondante sera enregistrée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2017 et sera sans impact sur les objectifs de résultat opérationnel courant communiqués par Safran.

Les industriels étudient les suites à donner à cette décision.

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen sur ses marchés. Pour répondre à l'évolution des marchés, le Groupe s'engage dans des programmes de recherche et développement qui ont représenté en 2016 des dépenses de 1,7 milliard d'euros. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com / Suivez @Safran sur Twitter 

Contacts Presse

Catherine MALEK : catherine.malek@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 80 28

Quitterie de BREBISSON: quitterie.de-brebisson@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 84 40

Contacts Analystes et Investisseurs

Peter CAMPBELL : peter.campbell@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 35 96

Frédéric LUCAND : frederic.lucand@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 82 19

Cécilia MATISSART : cecilia.matissart@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 82 46

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 octobre 2017

Safran : Forte croissance du chiffre d'affaires du 3^e trimestre et des neuf premiers mois de 2017 Focalisation sur la montée en cadence du LEAP

Données ajustées (croissance organique)

- *Croissance du chiffre d'affaires ajusté de 11,3 % au 3^e trimestre 2017*
- *Croissance du chiffre d'affaires ajusté de 5,1 % pour les neuf premiers mois de 2017*
- *Relèvement de la perspective de chiffre d'affaires pour 2017*

Données consolidées

- *Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 3 852 M€ au 3^e trimestre 2017*
- *Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 12 234 M€ pour les neuf premiers mois de 2017*

Toutes les données chiffrées de ce communiqué de presse sont exprimées en données ajustées^[Note 1]. Les définitions sont disponibles dans les Notes en page 10. La cession de Safran Identity & Security a été achevée au premier semestre 2017. Conformément à IFRS 5, les comparaisons avec le chiffre d'affaires 2016 excluent cette activité au premier semestre 2017 et pour les neuf premiers mois de 2016.

Commentaires du Directeur Général

Philippe Petitcolin a déclaré :

« Conformément à nos prévisions, toutes nos activités progressent avec une croissance organique de notre chiffre d'affaires supérieure à 11 % au troisième trimestre.

La production des moteurs LEAP monte en puissance au 3^e trimestre et nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif de plus de 450 moteurs en 2017. Sur les neuf premiers mois de l'année, notre livraison de moteurs CFM56 et LEAP s'élève à 1 333 unités, un chiffre record.

Nos activités d'équipements progressent de manière régulière grâce au mix programmes et aux services. La croissance du chiffre d'affaires de la Défense s'est accélérée grâce aux activités de guidage, de navigation et d'optronique.

Les tendances des neuf premiers mois devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Nous relevons donc notre perspective de croissance du chiffre d'affaires et confirmons notre perspective de résultat opérationnel courant et de cash flow libre pour 2017. »

Chiffres clés du 3^e trimestre 2017 et des neuf premiers mois de l'année

Les variations organiques excluent notamment les effets des variations significatives du périmètre de consolidation, à savoir la classification des activités de Safran Identity & Security en tant qu'activités cédées et la mise en équivalence d'ArianeGroup.

- **Le chiffre d'affaires ajusté au 3^e trimestre 2017 s'établit à 3 815 M€,** en hausse de 8,5 % par rapport au 3^e trimestre 2016. La croissance du chiffre d'affaires ajusté est de 11,3 % sur une base organique.
- **Le chiffre d'affaires ajusté pour les neuf premiers mois de 2017 s'établit à 11 853 M€,** en hausse de 3,0 % par rapport à l'année précédente (5,1 % sur une base organique).
- **Au 3^e trimestre 2017, les activités de services pour moteurs civils^[Note 2] sont en croissance de 14,5 %** en USD par rapport à 2016, portées principalement par les services et les pièces de rechange pour les moteurs CFM56. **Pour les neuf premiers mois de 2017, les activités de services pour moteurs civils ont augmenté de 10,4 %** en USD.

Faits marquants

Production et carnet de commandes de moteurs d'avions court et moyen-courrier

Fin septembre, les livraisons de moteurs CFM56 et LEAP totalisaient un nombre record de 1 333 unités en 2017, contre 1 326 en 2016. Outre les 2 192 commandes et intentions d'achats de moteurs LEAP reçues sur les 9 premiers mois 2017, CFM a enregistré 424 commandes et intentions d'achat pour les moteurs CFM56, la demande demeurant soutenue. Le carnet de commandes pour les deux programmes de moteurs est de 14 777 unités, soit plus de sept années de production.

Programme LEAP

CFM poursuit la montée en cadence de la production de LEAP comme prévu. Au cours du trimestre, 110 moteurs ont été livrés, portant les livraisons à 257 unités fin septembre. En 2016, 33 moteurs avaient été livrés à la même période de l'année, dont 22 au troisième trimestre. CFM maintient son objectif de livraison d'au moins 450 moteurs LEAP en 2017.

Programme CFM56

La production des moteurs CFM56 reste soutenue avec 1 076 unités livrées durant les neuf premiers mois de l'année, dont 366 au troisième trimestre. Avec la diminution maîtrisée de la cadence de production, 217 moteurs de moins ont été livrés depuis début 2017 par rapport aux neuf premiers mois de 2016.

Silvercrest

Comme annoncé à l'occasion du salon de l'aviation d'affaires américaine de Las Vegas (NBAA), les développements complémentaires devant être réalisés pour le moteur Silvercrest retarderont sa certification. Safran a réaffirmé son engagement vis à vis du programme et travaille à définir le nouveau calendrier. Cessna qui a choisi Silvercrest pour équiper son avion d'affaires Hémisphère a indiqué que cette situation était sans impact sur son entrée en service.

Premier vol de l'A330neo

Le 19 octobre 2017, l'A330 remotorisé d'Airbus a effectué son premier vol avec succès. Safran est significativement engagé dans ce nouveau programme, notamment en tant que fournisseur de la nacelle du moteur exclusif. En outre, Safran fournit les trains d'atterrissage, roues et freins carbone*, câblages et autres systèmes électriques. Aero Gearbox International, société

commune de Safran Transmission Systems et Rolls Royce, fournit la transmission de puissance du moteur Trent 7000 de Rolls-Royce.

*développé par Goodrich-Messier, une joint-venture entre Safran Landing Systems et UTC Aerospace Systems.

Freins carbone

Durant le trimestre, Safran a signé plusieurs contrats importants de freins carbone, notamment avec United Airlines, Ethiopian et GOL pour équiper des Boeing 737 NG et MAX, et avec Interjet pour ses A320neo.

Turbines d'hélicoptères

Safran a présenté la nouvelle famille de moteurs de forte puissance baptisée Aneto conçue pour le marché des hélicoptères super-mediums et lourds. La famille Aneto comprendra plusieurs modèles, couvrant une gamme de puissance allant de 2 500 shp à plus de 3 000 shp. Le premier modèle de cette famille, l'Aneto-1K de 2 500 shp, a été sélectionné par Leonardo pour motoriser l'hélicoptère bimoteur AW189K. Le premier vol de l'Aneto-1K sur cet hélicoptère a eu lieu en mars 2017, et son entrée en service est prévue au quatrième trimestre 2018.

Défense

Safran a signé un premier contrat de vente pour son PASEO NS (Naval System) de dernière génération, qui équipera les nouvelles frégates d'une marine asiatique. Les PASEO NS, qui doivent être livrés fin 2018, seront exploités pour leurs capacités de surveillance et de désignation d'objectifs jour/nuit.

Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2017

Le chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2017 s'élève à 3 815 M€, en hausse de 298 M€, soit 8,5 %, par rapport à la même période de l'année dernière. Sur une base organique, le chiffre d'affaires augmente de 11,3 %, toutes les activités ayant contribué à la croissance.

Sur une base organique, la variation du chiffre d'affaires est calculée en excluant l'effet du changement de périmètre de consolidation (non significatif au 3^e trimestre 2017). L'effet de change net s'élève à (103) M€, incluant un effet de conversion négatif du chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en USD. Le taux de change spot USD/EUR moyen est de 1,17 \$ pour 1 € au 3^e trimestre 2017, comparé à 1,12 \$ pour 1 € à la même période il y a un an. Le taux couvert du Groupe s'est amélioré à 1,21 \$ pour 1 € au 3^e trimestre 2017, contre 1,24 \$ pour 1 € au 3^e trimestre 2016.

En millions d'euros	Propulsion aéronautique et spatiale	Équipements aéronautiques	Défense	Holding et autres	Safran
T3 2016	2 056	1 208	253	0	3 517
T3 2017	2 303	1 225	281	6	3 815
Croissance publiée	12,0 %	1,4 %	11,1 %	n.s.	8,5 %
Impact des variations de périmètre	-	0,2 %	-	-	0,1 %
Effet de change	(2,4) %	(4,1) %	(1,5) %	-	(2,9) %
Croissance organique	14,4 %	5,3 %	12,6 %	n.s.	11,3 %

Chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2017

Sur les neuf premiers mois de 2017, le chiffre d'affaires s'élève à 11 853 M€, en hausse de 349 M€, soit 3,0 %, par rapport à la même période il y a un an. Sur une base organique, le chiffre d'affaires augmente de 5,1 %, porté par la croissance de toutes les activités.

Le chiffre d'affaires sur une base organique est calculé en excluant les effets de variation du périmètre de consolidation ((296) M€, dont (312) M€ au 1^{er} semestre 2016 au titre de la contribution des activités de lanceurs spatiaux transférées depuis à ArianeGroup).

L'effet de change net s'élève à 58 M€, reflétant une amélioration du taux couvert, notamment en USD. Le taux couvert du Groupe s'est amélioré à 1,21 \$ pour 1 € pour les neuf premiers mois de 2017, par rapport à 1,24 \$ pour 1 € pour les neuf premiers mois de 2016. Le taux de change spot USD/EUR moyen est de 1,11 \$ pour 1 € pour les neuf premiers mois de 2017, comparé à 1,12 \$ pour 1 € à la même période il y a un an.

En millions d'euros	Propulsion aéronautique et spatiale	Équipements aéronautiques	Défense	Holding et autres	Safran
9 mois 2016	6 913	3 750	837	4	11 504
9 mois 2017	6 994	3 940	905	14	11 853
Croissance publiée	1,2 %	5,1 %	8,1 %	n.s.	3,0 %
Impact des variations de périmètre	(4,4) %	0,3 %	-	-	(2,6) %
Effet de change	0,7 %	0,2 %	0,2 %	-	0,5 %
Croissance organique	4,9 %	4,6 %	7,9 %	n.s.	5,1 %

Couvertures de change

À la suite de la remontée de l'euro au 3^e trimestre, certaines options ont été désactivées. Safran s'est employé à les remplacer et à améliorer la couverture de son exposition future aux variations de change. Le rebond de l'euro n'a pas eu d'impact sur les cours cibles et les fourchettes cibles publiés par le Groupe. Le 19 octobre 2017, le portefeuille de couverture de Safran s'élevait à 15,9 Mds\$.

2017, 2018 : aucun changement dans les couvertures de change du Groupe n'est à noter depuis la publication des résultats semestriels, le 28 juillet 2017.

2019 : la couverture ferme de l'exposition nette USD/EUR a augmenté pour s'établir à 2,9 Mds\$ (2,8 Mds\$ en juillet 2017) et les instruments en place permettront d'atteindre une couverture de 8,0 Mds\$ d'ici la mi-2018 tant que la parité USD/EUR se maintient sous le seuil de 1,25. Certains instruments en place ont des barrières désactivantes dont les niveaux sont placés entre 1,21 \$ et 1,40 \$ avec des maturités allant jusqu'à un an. Le cours couvert cible est inchangé, compris dans la fourchette 1,15 – 1,18 USD/EUR.

2020 : la couverture ferme de l'exposition nette USD/EUR a augmenté pour s'établir à 3,7 Mds\$ (2 Mds\$ en juillet 2017) et les instruments en place permettront d'atteindre une couverture de 7,1 Mds\$ d'ici la fin 2018 tant que la parité USD/EUR se maintient sous le seuil de 1,25. Certains instruments en place ont des barrières désactivantes dont les niveaux sont placés entre 1,21 \$ et 1,40 \$ avec des maturités allant jusqu'à un an. Le cours couvert cible est inchangé, compris dans la fourchette 1,13 – 1,18 USD/EUR.

Dividende

Comme annoncé le 24 mai 2017 dans le cadre de l'acquisition envisagée de Zodiac Aerospace, Safran ne versera pas en fin d'année un acompte sur dividende au titre de 2017. Par ailleurs, la pratique actuelle de distribution est confirmée.

Perspectives pour l'année 2017

Safran a achevé au premier semestre 2017 la cession de ses activités de Sécurité, qui ont été classées comme cédées. Par conséquent, les perspectives 2017 et la comparaison avec 2016 portent sur les activités poursuivies : Propulsion aéronautique et spatiale, Équipements aéronautiques, Défense, Holding et autres.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2016, Safran consolide sa participation dans ArianeGroup par mise en équivalence et, par conséquent, ne reconnaît plus le chiffre d'affaires au titre des activités spatiales. En 2017, l'impact de ce changement sur le chiffre d'affaires est de (312) M€ correspondant au chiffre d'affaires de ces activités au 1^{er} semestre 2016.

Safran relève sa perspective de chiffre d'affaires ajusté pour l'ensemble de l'exercice 2017 :

- Une croissance du chiffre d'affaires ajusté publié supérieure à 3 % au taux de change moyen de 1,10 \$ pour 1 € (contre +2 % à 3 % précédemment). Hors effet de la mise en équivalence d'ArianeGroup à compter du 1^{er} juillet 2016, la hausse du chiffre d'affaires devrait être supérieure à la fourchette précédente qui était de 2 % à 4 %.

L'impact de la transition CFM56-LEAP sur le résultat opérationnel courant ajusté 2017 incluant des mesures potentielles supplémentaires visant à améliorer la durée de vie sous l'aile devrait se situer dans une fourchette entre 350 et 400 M€, légèrement supérieure à l'hypothèse précédente.

- Safran confirme sa perspective de résultat opérationnel courant ajusté 2017, proche de celui de 2016.

Safran confirme également sa perspective précédente de cash flow libre :

- Le cash flow libre 2017 devrait représenter plus de 45 % du résultat opérationnel courant ajusté, un élément d'incertitude demeurant le rythme de paiement de plusieurs États clients.

Les autres hypothèses sous-jacentes à ces perspectives sont inchangées par rapport à celles du 24 février 2017.

Commentaires sur l'activité du 3^e trimestre et des neuf premiers mois de 2017

▪ Propulsion aéronautique et spatiale

Les activités de Propulsion aéronautique et spatiale enregistrent un chiffre d'affaires de 2 303 M€ au 3^e trimestre 2017, en hausse de 12,0 % par rapport aux 2 056 M€ de la même période l'année dernière. Sur une base organique, le chiffre d'affaires progresse de 14,4 % tiré par les programmes de moteurs civils et militaires.

Le chiffre d'affaires des services augmente de 11,1 % grâce au dynamisme de l'ensemble des activités.

Les services pour moteurs civils, dont la croissance était peu soutenue au 3^e trimestre 2016, ont progressé de 14,5 % (en USD), grâce aux activités de services et de pièces de rechange pour les moteurs CFM56.

Les services des turbines d'hélicoptères ont renoué avec la croissance – par rapport à une base de comparaison favorable - grâce à une contribution plus forte des contrats de service, notamment pour les clients militaires.

Le chiffre d'affaires en première monte progresse de 13,3 %. Les ventes de moteurs civils augmentent, tirées par la montée en cadence de la production des moteurs LEAP, avec 110 unités livrées au 3^e trimestre 2017, contre 22 à la même période il y a un an. Comme prévu, les volumes de CFM56 ont reculé de 10 % à 366 moteurs livrés au 3^e trimestre 2017, contre 407 au 3^e trimestre 2016. Les livraisons de modules de moteurs de forte puissance, notamment de GE90, diminuent également. Les ventes de moteurs militaires progressent fortement grâce à un nombre plus important de moteurs M88 : 12 unités livrées, dont 4 dans le cadre de contrats export, ont été comptabilisées au 3^e trimestre 2017, alors qu'aucune livraison n'avait été réalisée à la même période de l'année dernière. Le chiffre d'affaires des turbines d'hélicoptères a diminué principalement en raison d'une évolution du mix en faveur des moteurs plus petits.

Sur les neuf premiers mois de l'année, la croissance du chiffre d'affaires des activités de Propulsion est de 1,2 %, ou de 4,9 % sur une base organique, grâce aux services. Les activités de services pour moteurs civils ont augmenté de 10,4 % en USD. Cette dynamique est notamment due aux prestations de services et aux révisions des moteurs CFM56 récents et GE90. Les services pour moteurs militaires sont également en hausse.

Depuis le début de l'année, la transition CFM56 - LEAP se poursuit. L'augmentation de la production de LEAP a plus que compensé la baisse de celle des CFM56 : le nombre total de moteurs livrés a atteint le niveau record de 1 333 cette année contre 1 326 l'année dernière. Au 30 septembre 2017, les livraisons de moteurs LEAP totalisent 257 unités et celles des moteurs CFM56, 1 076 unités.

▪ **Équipements aéronautiques**

Au 3^e trimestre 2017, le chiffre d'affaires des Equipements aéronautiques s'élève à 1 225 M€, en hausse de 1,4 % par rapport aux 1 208 M€ enregistrés à la même période il y a un an. Sur une base organique, le chiffre d'affaires augmente de 5,3 %.

Le chiffre d'affaires en première monte progresse au 3^e trimestre de 7,2 % sur une base organique. Les livraisons de câblages et de trains d'atterrissage à Airbus pour l'A350 ont fortement augmenté par rapport à la même période il y a un an. Les livraisons pour les programmes A330 et Boeing 787 ont également progressé par rapport à 2016. Le nombre de nacelles livrées pour l'A320neo a augmenté pour atteindre 38 unités (18 unités au 3^e trimestre 2016) dans le sillage des livraisons de moteurs LEAP-1A. Comme prévu, 12 nacelles d'A380 ont été livrées au 3^e trimestre 2017, par rapport à 24 pour la même période il y a un an.

Le chiffre d'affaires des services augmente de 1,3 % sur une base organique, tiré essentiellement par la dynamique soutenue des freins carbone.

Sur les neuf premiers mois, la croissance des activités d'Équipements aéronautiques s'établit à 5,1 %, portée par la progression des services pour les freins carbone et les nacelles, ainsi que par une hausse des livraisons d'équipements pour l'A320neo et l'A350, qui a notamment compensé la baisse des volumes pour les programmes A380 et A320ceo. Sur une base organique, le chiffre d'affaires est en hausse de 4,6 %.

- **Défense**

Le chiffre d'affaires des activités de Défense au 3^e trimestre 2017 s'élève à 281 M€, en hausse de 11,1 % par rapport aux 253 M€ enregistrés à la même période de l'année dernière. Sur une base organique, le chiffre d'affaires augmente de 12,6 %.

La croissance a été principalement tirée par les ventes militaires notamment de systèmes de guidage, de drones et d'équipements optroniques, en particulier pour l'export. Les activités d'avionique sont également en hausse grâce à une augmentation des ventes de systèmes embarqués.

Le chiffre d'affaires des activités de Défense augmente de 8,1 % sur les neuf premiers mois de l'année. Sur une base organique, il progresse de 7,9 %, tiré par les ventes aux clients militaires.

Calendrier

Résultats annuels 2017 : 27 février 2018

Assemblée générale 2018 25 mai 2018

* * * * *

Safran organise aujourd'hui à 8h30, heure de Paris, une conférence téléphonique pour les analystes financiers, les investisseurs et les médias. Pour participer, composer le 01 72 72 74 03 depuis la France, le +44 207 194 3759 depuis le Royaume-Uni, ou le +1 844 286 0643 depuis les États-Unis (code d'accès : 14713060#).

Une ré-écoute sera disponible au 01 70 71 01 60, au +44 203 364 5147 et au +1 646 722 4969 (code d'accès : 418706936#).

Le communiqué de presse et la présentation sont disponibles sur le site Internet à l'adresse www.safran-group.com.

Chiffres clés

<i>Chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)</i>	T3 2016	T3 2017	% variation publiée	% variation organique
Propulsion aéronautique et spatiale	2 056	2 303	12,0 %	14,4 %
Équipements aéronautiques	1 208	1 225	1,4 %	5,3 %
Défense	253	281	11,1 %	12,6 %
Holding et autres	-	6	n.a.	n.a.
Safran	3 517	3 815	8,5 %	11,3 %

<i>Chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)</i>	9m 2016	9m 2017	% variation publiée	% variation organique
Propulsion aéronautique et spatiale	6 913	6 994	1,2 %	4,9 %
Équipements aéronautiques	3 750	3 940	5,1 %	4,6 %
Défense	837	905	8,1 %	7,9 %
Holding et autres	4	14	n.a.	n.a.
Safran	11 504	11 853	3,0 %	5,1 %

<i>Chiffre d'affaires 2017 par trimestre (en millions d'euros)</i>	T1 2017	T2 2017	T3 2017
Propulsion aéronautique et spatiale	2 360	2 331	2 303
Équipements aéronautiques	1 335	1 380	1 225
Défense	284	340	281
Holding et autres	3	5	6
Safran	3 982	4 056	3 815

<i>Chiffre d'affaires 2016 ajusté par trimestre (en millions d'euros)</i>	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	2016
Propulsion aéronautique et spatiale	2 301	2 556	2 056	2 478	9 391
Équipements aéronautiques	1 219	1 323	1 208	1 395	5 145
Défense	269	315	253	401	1 238
Holding et autres	2	2	0	3	7
Safran	3 791	4 196	3 517	4 277	15 781

<i>Change euro/dollar</i>	T3 2016	T3 2017	9m 2016	9m 2017
Cours de change spot moyen	1,12	1,17	1,12	1,11
Cours de change spot (fin de période)	1,12	1,18	1,12	1,18
Cours couvert	1,24	1,21	1,24	1,21

Notes

[1] Chiffre d'affaires ajusté

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit un chiffre d'affaires ajusté.

Ce dernier est ajusté des incidences :

- de la valorisation à la valeur de marché des instruments dérivés de change, afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
 - ainsi, le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et

Table de passage du chiffre d'affaires consolidé au chiffre d'affaires ajusté du 3^e trimestre 2017 et des neuf premiers mois de 2017 :

T3 2017 (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires consolidé	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Chiffre d'affaires ajusté
		Revalorisation du chiffre d'affaires	Différés des résultats sur couvertures	Amortissements incorporels fusion Sagem-Snecma	Effets des autres regroupements d'entreprises	
Chiffre d'affaires	3 852	(37)	n.a.	n.a.	n.a.	3 815

9m 2017 (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires consolidé	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Chiffre d'affaires ajusté
		Revalorisation du chiffre d'affaires	Différés des résultats sur couvertures	Amortissements incorporels fusion Sagem-Snecma	Effets des autres regroupements d'entreprises	
Chiffre d'affaires	12 234	(381)	n.a.	n.a.	n.a.	11 853

[2] Activités de services pour moteurs civils (agrégat exprimé en USD)

Cet agrégat extracomptable (non audité) comprend le chiffre d'affaires des pièces de rechange et des contrats de prestations de service (maintenance, réparation et révision) pour l'ensemble des moteurs civils de Safran Aircraft Engines et de ses filiales et reflète les performances du Groupe dans les activités de services pour moteurs civils comparativement au marché.

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen sur ses marchés. Pour répondre à l'évolution des marchés, le Groupe s'engage dans des programmes de recherche et développement qui ont représenté en 2016 des dépenses de 1,7 milliard d'euros. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com / Suivez @Safran sur Twitter 

Contacts Presse

Catherine MALEK : catherine.malek@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 80 28

Contacts Analystes et Investisseurs

Peter CAMPBELL : peter.campbell@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 35 96

Frédéric LUCAND : frederic.lucand@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 82 19

Cécilia MATISSART : cecilia.matissart@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 82 46

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document n'a pas pour objet ni ne constitue une offre de vente ni la sollicitation d'une offre pour la souscription ou l'acquisition de titres, ni une offre d'achat ou la sollicitation d'une offre de vente de titres, ni une sollicitation aux fins de l'obtention d'un vote ou d'une autorisation dans une ou plusieurs juridictions en lien avec le projet d'acquisition de Zodiac Aerospace (l'« Opération ») ou tout autre objet en lien avec ce projet ; il n'y aura pas de vente, d'émission d'acquisition ou de transfert de titres dans aucune juridiction en violation du droit applicable.

L'offre publique envisagée dans le cadre de l'Opération reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires ainsi que de toutes autres autorisations usuelles. Ce document ne doit pas être publié ni diffusé, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la diffusion de ces informations fait l'objet de restrictions légales. Safran et Zodiac Aerospace entendent déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») un prospectus ainsi que tous autres documents pertinents en lien avec l'offre publique en France.

Conformément au droit français, la documentation relative à l'offre publique qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique, sera soumise au contrôle de l'AMF. Il est vivement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance, si et lorsqu'ils seront disponibles, du prospectus relatif à l'offre publique ainsi que de tous autres documents relatifs à l'offre publique auxquels il est fait référence dans le présent document, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents, dans la mesure où ceux-ci contiendront des informations importantes sur Safran, Zodiac Aerospace, ainsi que sur l'opération envisagée et sur d'autres sujets connexes.

Le présent document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre d'achat, ni la sollicitation d'un ordre de vente, des actions Zodiac Aerospace, Safran ou de toute autre entité, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions Safran n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Safran n'a pas l'intention de procéder à une offre au public d'actions ou autres titres aux Etats-Unis. La diffusion du présent document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Ce document contient des informations et déclarations prospectives relatives à Safran, Zodiac Aerospace et leurs entités combinées, qui ne se fondent pas sur des faits historiques mais sur des prévisions, elles-mêmes issues des estimations et opinions des dirigeants, et impliquent des risques et des incertitudes, connues ou non, qui pourraient aboutir à des résultats, performances ou événements significativement différents de ceux mentionnés dans ces déclarations. Ces déclarations ou informations sont susceptibles de porter sur des objectifs, intentions ou anticipation

relatifs à des tendances, synergies, accroissements de valeur, plans, événements, résultats d'opérations ou situations financières futures, ou comprendre d'autres informations relatives à Safran, Zodiac Aerospace et à leurs entités combinées, fondées sur les opinions actuelles des dirigeants, ainsi que sur des hypothèses établies à partir de l'information actuellement à la disposition des dirigeants. Ces déclarations prospectives sont généralement identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « planifier », « anticiper », « pourrait », « prévoir », ou « estimer », ainsi que par d'autres termes similaires. Ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Safran ou de Zodiac Aerospace. Les investisseurs et les porteurs de titres devraient dès lors utiliser ces déclarations avec la plus grande précaution. Les facteurs qui pourraient impliquer que les résultats et développements attendus diffèrent significativement de ceux reflétés dans ces déclarations prospectives comprennent, sans que cela soit limitatif : les incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou réglementaire ; la capacité à obtenir l'autorisation de réaliser l'Opération de la part de l'assemblée générale des actionnaires ; à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou réglementaire ; la capacité à obtenir l'autorisation de réaliser l'Opération de la part de l'assemblée générale des actionnaires ; l'impossibilité de satisfaire à certaines autres conditions à la réalisation de l'Opération selon les termes et le calendrier prévus ; l'éventualité que l'Opération envisagée ne se réalise pas ou ne soit pas réalisée dans le calendrier prévu ; le risque que les nouvelles entités combinées ne réalisent pas les avantages escomptés de l'Opération, et notamment les synergies, les économies ou les opportunités de croissance envisagées ; la capacité de Safran ou de Zodiac Aerospace à mener à terme ses plans et sa stratégie, et à atteindre ses objectifs ; des résultats, obtenus par Safran, Zodiac Aerospace (et leurs entités combinées) à l'issue de ces plans et de cette stratégie, inférieurs aux anticipations ; ou encore les risques décrits dans le document de référence. La liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Les déclarations prospectives ne valent que le jour où elles sont données. Safran et Zodiac Aerospace déclinent toute obligation de mettre à jour les informations publiques ou déclarations prospectives dans ce document pour refléter des événements ou circonstances postérieurs à la date du présent document, sauf si cette mise à jour est requise par les lois applicables.

UTILISATION D'INFORMATIONS FINANCIÈRES NON-GAAP

Ce document contient des informations financières complémentaires non-GAAP. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que ces indicateurs ne sont ni audités, ni reflétés directement dans les états financiers de Safran établis selon les normes IFRS et qu'ils ne doivent donc pas être considérés comme des substituts aux indicateurs financiers GAAP. De plus, de tels indicateurs financiers non-GAAP pourraient également ne pas être comparables à d'autres informations de même intitulé, utilisées par d'autres sociétés.



ALASKA AIRLINES SIGNS \$500 MILLION SUPPORT AGREEMENT

- Le contrat couvre la flotte de CFM56-7B équipant les B737NG
- Et inclut des moteurs de rechange

WEST CHESTER, Ohio, le 1^{er} novembre 2017 — Alaska Airlines et CFM International ont signé un contrat à l'heure de vol (RPFH) d'une durée de neuf ans pour assurer la maintenance des 128 moteurs CFM56-7B qui équipent la flotte actuelle de Boeing 737-800NG de la compagnie aérienne. Ce contrat, qui inclut des moteurs de rechange, est estimé à près de 500 millions de dollars U.S. au prix catalogue.

Les contrats de maintenance à l'heure de vol font partie du portefeuille d'offres flexibles mis en place par CFM à destination de ses clients. A la suite d'un large appel d'offres émis sur le marché, CFM a été retenu comme fournisseur de services de maintenance pour les moteurs CFM56-7B d'Alaska Airlines. Les deux sociétés n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir à négocier un contrat unique aux termes duquel CFM assurera une maintenance et un support complets, avec location de moteurs et divers services en matière de transport et de MRO.

Client de longue date de CFM, Alaska Airlines a été la compagnie de lancement du CFM56-7B pour le Boeing 737-900NG. La compagnie opère actuellement une flotte de près de 220 Boeing 737 et Airbus A320, tous équipés de moteurs CFM.

« Nous sommes très heureux de poursuivre notre relation de long terme avec Alaska Airlines », s'est félicité Gaël Méheust, Président-directeur général de CFM International. « Nous mesurons pleinement le haut niveau de confiance dont ce contrat témoigne à l'égard de CFM et à l'égard de notre aptitude à assurer le support de leur flotte à long terme. »

A propos d'Alaska Airlines

La compagnie Alaska Airlines, avec Virgin America et ses partenaires régionaux, transporte 40 millions de passagers annuellement vers 118 destinations. La compagnie assure en moyenne 1 200 vols quotidiens aux États-Unis, au Mexique, au Canada, à Costa Rica et à Cuba. Avec Alaska et Alaska Global Partners, les passagers peuvent gagner et échanger des miles vers plus de 900 destinations à travers le monde. Depuis dix années consécutives, entre 2008 et 2017, Alaska Airlines est classée au « plus haut niveau de satisfaction clients parmi tous les transporteurs traditionnels en Amérique du Nord », selon l'étude de satisfaction réalisée par le cabinet d'analyses J.D. Power. Pour en savoir plus sur les services assurés par Alaska Airlines, consultez le site newsroom.alaskaair.com et le blog alaskaair.com. Alaska Airlines, Virgin America et Horizon Air sont des filiales d'Alaska Air Group (NYSE : ALK).

A propos de CFM International

Les moteurs CFM56-7B sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines, premier fournisseur mondial de moteurs pour l'aviation commerciale. Pour plus d'informations concernant CFM, consultez le site www.cfmaeroengines.com ou retrouvez-nous sur Twitter @CFM_engines.

JAMIE JEWELL

+1 513.885.2282

jamie.jewell@ge.com

CHARLES SORET

+33 (0)6.31.60.96.79

charles.soret@safrangroup.com

RICK KENNEDY

+1 513.607.0609

rick.l.kennedy@ge.com

MBDA et Safran s'associent dans le cadre de l'offre MMP destinée au programme d'acquisition LAND 400 de l'armée australienne

MBDA et Safran Electronics & Defense sont fiers d'annoncer leur partenariat stratégique global, pierre angulaire de la réponse à la Politique industrielle de défense formulée par le Commonwealth d'Australie pour soutenir le développement des capacités industrielles et stratégiques nationales.

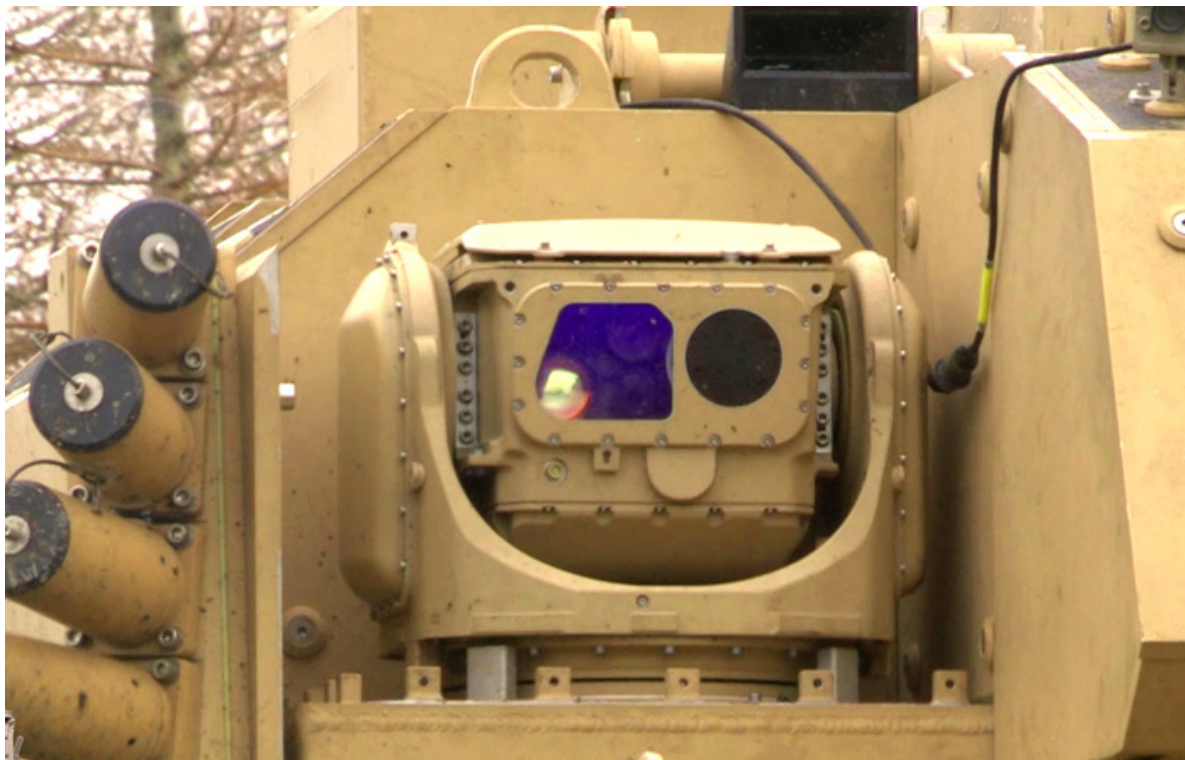
Le contrat met en jeu Safran Electronics & Defense Australasia, une filiale de Safran Electronics & Defense implantée depuis plus de deux décennies sur le marché australien, où elle livre des équipements optroniques et de navigation et fournit le support technique correspondant.

Le MMP est le seul système de missiles guidés polyvalents de 5^e génération à avoir été commandé à ce jour par l'un des grands membres de l'OTAN. Il a été mis au point par MBDA à destination des applications démontables et de l'intégration sur les véhicules blindés de combat.

Le MMP a été retenu par la France pour équiper les engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) prévus par le programme Scorpion de l'armée française, en particulier le nouveau Jaguar, sur lequel il sera couplé aux viseurs ultramodernes PASEO conçus par Safran Electronics & Defense. Achevée en juillet 2017, l'homologation du MMP a été suivie de peu par les premières livraisons.

Doté de capacités de pointe et déjà intégré pour tirer le missile MMP, le viseur PASEO a lui aussi été commandé par les forces armées françaises, qui l'intégreront sur leurs EBRC.

Safran Electronics & Defense est un partenaire stratégique de MBDA dans le cadre de plusieurs programmes, dont celui consacré au système de missiles MMP, pour lequel l'entreprise fournit des éléments optroniques critiques, tels que les postes de tir démontables, les capteurs, les commandes, ou encore les autodirecteurs de missiles.





News Release

CFM17-047

SilkAir signe un contrat de 1 milliard de dollars U.S. pour la maintenance des moteurs LEAP-1B de CFM

- Le contrat couvre la totalité de la flotte LEAP-1B
- Le premier avion est entré en service le 5 octobre 2017

WEST CHESTER, Ohio, le 10 novembre 2017 – SilkAir a signé avec CFM International un contrat de maintenance à l'heure de vol d'une durée de quinze ans, pour les moteurs LEAP-1B qui équiperont sa nouvelle flotte de trente-sept Boeing 737 MAX 8. Le montant du contrat, évalué à 1 milliard de dollars U.S. au prix catalogue, couvre un total de 80 moteurs.

Filiale régionale de Singapour Airlines, SilkAir a réceptionné le 27 septembre dernier son premier Boeing 737 MAX 8, dont les opérations ont débuté le 5 octobre, avec un premier vol vers Penang, en Malaisie. Les livraisons des autres appareils s'échelonneront jusqu'en 2024.

Les contrats de maintenance à l'heure de vol (RPFH) font partie du portefeuille d'offres de services flexibles que CFM propose à ses clients. Aux termes du contrat signé avec SilkAir, CFM garantit les coûts de maintenance pour tous les moteurs LEAP-1B de la compagnie, sur la base d'un montant en dollars par heure de vol.

Basée à Singapour, SilkAir opère actuellement une flotte de dix-sept Boeing 737 NG équipés de moteurs CFM56-7B.

« SilkAir jouit d'une excellente réputation pour la modernité et l'excellence technique de sa flotte », a souligné Gaël Méheust, Président-directeur général de CFM International. « Nous sommes très honorés de faire partie de cette équipe et nous aiderons la compagnie à conserver cette réputation. »

A propos de SilkAir

Filiale régionale de Singapore Airlines, SilkAir opère la flotte d'avions monocouloirs du Groupe dont elle étend régulièrement le réseau en implantant et en développant de nouvelles destinations dans la région Asie-Pacifique.

La compagnie a vu le jour en février 1989, sous le nom de Tradewinds, avant d'être rebaptisée SilkAir en 1992. Dans un premier temps, elle s'est essentiellement adressée aux vacanciers désireux de rejoindre des destinations touristiques comme Phuket et Tioman. En se développant, SilkAir a ajouté à son offre des destinations commerciales telles que Phnom Penh, Rangoun et Kuala Lumpur.

SilkAir assure aujourd'hui quelque 400 vols hebdomadaires vers 53 destinations, dans seize pays. D'autres villes ont été récemment ajoutées au réseau, comme Colombo (avril 2017) et Hiroshima (octobre 2017). SilkAir dispose aujourd'hui d'une flotte de 31 avions – trois Airbus A319, dix Airbus A320, dix-sept Boeing 737-800 et un Boeing 737 MAX 8.

A propos de CFM International

Les moteurs LEAP-1B sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines. La gamme des moteurs LEAP a enregistré la progression de commandes la plus rapide dans l'histoire de l'aviation commerciale, avec près de 14 000 commandes jusqu'à octobre 2017. Pour plus d'informations concernant CFM, consultez le site www.cfmaeroengines.com ou retrouvez-nous sur Twitter @CFM_engines.

###

Pour plus d'informations, contacter:

Jamie Jewell	T: 513.552.2790	M: 513.885.2282	jamie.jewell@ge.com
Rick Kennedy	T: 513.243.3372	M: 513.607.0609	rick.l.kennedy@ge.com
Charles Soret	T: 33.1.69.87.09.29	M: 33.6.31.60.96.79	charles.soret@safrangroup.com





ICBC LEASING COMMANDE DES MOTEURS LEAP-1B DE CFM INTERNATIONAL POUR UN MONTANT DE 1,1 MILLIARD DE DOLLARS U.S.

- Cette commande s'inscrit dans la continuité de celles passées lors du dernier Salon du Bourget
- La compagnie a également enregistré des commandes pour 45 moteurs LEAP-1C équipant le C919

Pékin, Chine, le 10 novembre 2017 — Le président Donald Trump et le président chinois Xi Jinping étaient aujourd'hui présents à la signature du contrat entre ICBC Financial Leasing Co., Ltd, filiale de la Banque industrielle et commerciale de Chine (ICBC) et CFM International, portant sur l'acquisition de 80 moteurs LEAP-1B destinés à équiper 40 Boeing 737 MAX. Le contrat a été signé par Yi Huiman, président d'ICBC, et John Rice, vice-président de GE, l'une des sociétés mères de CFM. La commande moteurs est estimée à près de 1,1 milliard de dollars U.S. au prix catalogue. Les premières livraisons à ICBC Leasing sont prévues en 2018. La commande de ces appareils avait déjà été annoncée dans le cadre d'une commande globale de la Chine.

« Nous sommes très sensibles à la confiance que ICBC Leasing témoigne une fois encore à nos produits et à nos services », s'est félicité Weiming Xiang, Président de CFM International pour la Grande Chine. « Je suis certain que les moteurs LEAP-1B équipant le Boeing 737 MAX, offriront

une meilleure efficacité et des performances accrues aux clients d'ICBC Leasing, mais aussi un plus grand confort pour leurs passagers. »

Client de longue date, ICBC Leasing a noté que CFM poursuit son engagement en matière de technologies nouvelles et de services, lui permettant ainsi d'offrir à ses clients compagnies aériennes les meilleurs produits.

ICBC Leasing est devenu client de CFM en septembre 2011, avec une commande de moteurs CFM56-5B pour équiper 22 Airbus A320. ICBC Leasing a ensuite passé plusieurs commandes auprès de CFM, avec notamment une commande de 300 millions de dollars U.S. en 2014 pour trente moteurs CFM56-5B supplémentaires. Plus récemment, lors du dernier salon aéronautique du Bourget, ICBC Leasing a passé une commande de 1 milliard de dollars U.S. pour 80 moteurs LEAP-1A qui équiperont ses nouveaux A320neo.

Les moteurs de la famille LEAP ont connu une entrée en service commercial exceptionnelle auprès de 24 clients opérant actuellement plus de 130 avions sur quatre continents. La flotte a globalement enregistré près de 200 000 cycles et 400 000 heures de vol, tout en maintenant la fiabilité légendaire des moteurs CFM, avec le taux de disponibilité le plus élevé dans sa gamme de poussée. Le moteur LEAP offre une réduction de 15 % de la consommation de carburant et des émissions de CO₂. Il permet également de réduire le niveau de bruit et les émissions NO_x.

A propos ICBC Leasing

Filiale à 100 % du groupe ICBC, principale banque commerciale dans le monde, ICBC Leasing est la première compagnie de leasing en Chine et figure parmi les cinq premières mondiales du secteur. Elle possède au total 555 avions dans son portefeuille, avec 326 avions livrés à ce jour. ICBC Leasing compte près de 70 opérateurs basés dans trente-trois pays et régions à travers le monde. La valeur totale de sa flotte est estimée à plus de 110 milliards RMB.

A propos de CFM International

Les moteurs LEAP sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines. La gamme des moteurs LEAP a enregistré la progression de commandes la plus rapide dans l'histoire de l'aviation commerciale. Pour plus d'informations concernant CFM, consultez le site www.cfmaeroengines.com ou retrouvez-nous sur Twitter @CFM_engines.

JAMIE JEWELL

+1 513.885.2282

jamie.jewell@ge.com

CHARLES SORET

+33 (0)6.31.60.96.79

charles.soret@safrangroup.com

RICK KENNEDY

+1 513.607.0609

rick.l.kennedy@ge.com

News Release

CFM17-048

Gulf Air et CFM signent un contrat de 1,6 milliards de dollars U.S. pour des moteurs LEAP-1A et leur maintenance

- Deux fois plus d'avions équipés de moteurs CFM
- Nouveau chapitre dans une relation de 25 ans

DUBAI, EAU, le 12 novembre 2017 – Gulf Air et CFM International ont signé ce jour un contrat portant sur l'acquisition de 58 moteurs LEAP-1A qui équiperont 17 Airbus A321neo et 12 A320neo, ainsi que sept moteurs de rechange supplémentaires pour supporter les opérations de la flotte. La commande moteurs est estimée à environ 1,9 milliards de dollars US au prix catalogue, et s'accompagne d'un contrat de services à long terme. La commande d'avions avait été annoncée en janvier 2016.

Pour le soutien de sa flotte, la compagnie a signé un contrat de maintenance à l'heure de vol (RPFH) d'une durée de dix ans. Selon les termes de ce contrat, CFM garantit les coûts de maintenance de tous les LEAP-1A de Gulf Air, sur la base d'un montant en dollars par heure de vol.

Client de CFM depuis 1992, Gulf Air opère actuellement une flotte de 16 Airbus A320ceo équipés de moteurs CFM56-5B. Poursuivant son développement, la compagnie prendra également livraison de 17 nouveaux Airbus A321neo et 12 A320neo, ainsi que 10 gros-porteurs Boeing dont les livraisons doivent commencer début 2018. Ces nouveaux appareils offriront à la compagnie des capacités d'expansion à long terme, en prévision des besoins de son futur réseau. Cette flotte moderne ouvrira une ère nouvelle pour Gulf Air, soucieuse d'améliorer constamment son offre de produits et de services.

A l'occasion de cette annonce, le commandant Waleed Abdulhameed Al Alalawi, directeur général adjoint de Gulf Air, a déclaré : « CFM International est pour nous un partenaire clé, avec qui nous travaillons en étroite collaboration depuis plus de vingt ans. Le choix de ce moteur pour équiper nos futurs Airbus revêt donc une importance significative qui reflète la fiabilité et l'expertise qui ont fait la réputation des produits de CFM. Ce choix s'inscrit également dans la continuité de notre politique de développement stratégique, et je suis

heureux de pouvoir réaffirmer que CFM International est pour Gulf Air un partenaire privilégié, alors que nous poursuivons nos objectifs à long terme pour définir la trajectoire future de la compagnie. »

« Il est très gratifiant de voir une compagnie aérienne d'une telle envergure faire de vos produits un élément essentiel de ses opérations », s'est félicité Gaël Méheust, Président-directeur général de CFM International. « Nous sommes très honorés de faire partie de cette équipe et de pouvoir contribuer à sa croissance et à son succès. Les CFM56-5B de la compagnie ont démontré des performances de haut niveau au fil des ans. Et nous savons que les moteurs LEAP-1A lui offriront des avantages encore bien supérieurs. Nous sommes donc impatients de les aider à intégrer cette technologie avancée au sein de leur flotte. »

Entré en service commercial en août 2016, le LEAP-1A offre à plus d'une vingtaine d'opérateurs actuellement une réduction de 15 % de la consommation de carburant et des émissions de CO₂, ainsi qu'une diminution significative du niveau de bruit et des émissions NO_x. A ce jour, la flotte en service

A propos de Gulf Air

Fondée en 1950, Gulf Air est fière d'être la compagnie aérienne nationale du royaume de Bahreïn, devenue à sa création l'une des premières compagnies commerciales au Moyen-Orient. Gulf Air est aujourd'hui l'une des compagnies les plus puissantes et les plus reconnues de l'industrie aéronautique mondiale, desservant 42 villes dans 25 pays sur trois continents.

La compagnie assure deux liaisons quotidiennes vers plus d'une dizaine de villes régionales, outre diverses destinations du sous-continent indien et en Europe, depuis sa plateforme de l'aéroport international de Bahreïn. Gulf Air dessert aujourd'hui l'ensemble de ses destinations avec une flotte de 28 avions modernes gros-porteurs et monocouloirs. La compagnie a commandé 39 nouveaux Boeing et Airbus dont les livraisons interviendront à compter du début 2018. Cette flotte moderne ouvrira une ère nouvelle pour Gulf Air, qui améliore constamment son offre de produits et de services. Réputée pour son hospitalité traditionnelle, mise en évidence par des produits de marque adaptés aux voyages familiaux et aux déplacements professionnels, Gulf Air a pour ambition d'être un leader dans son secteur, avec des produits et services qui reflètent les besoins et les aspirations de ses clients.

Reliant Bahreïn au reste du monde, Gulf Air est aujourd'hui un atout clé et un puissant levier pour l'économie nationale, en contribuant à la croissance continue du royaume.

Gulf Air est le sponsor officiel du Grand Prix automobile de Bahreïn, depuis la création de cette épreuve en 2004, à l'époque premier Grand Prix de Formule 1 à être organisé au Moyen-Orient. Gulf Air est également, depuis sa création en 2010, le transporteur officiel du salon aéronautique international de Bahreïn, qui a lieu tous les deux ans.

A propos de CFM International

Les moteurs LEAP sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines. Ces moteurs ont enregistré la progression de commandes la

plus rapide dans l'histoire de l'aviation commerciale, CFM ayant reçu, jusqu'à octobre 2017, des commandes et intentions de commandes pour près de 14 000 moteurs LEAP, dans les trois versions proposées. Pour plus d'informations concernant CFM, consultez le site www.cfmaeroengines.com ou retrouvez-nous sur Twitter @CFM_engines.

Contact Gulf Air

Azza Mubarak Matar

Senior Manager Communications

Gulf Air Tel: +973 17338765 / +973 39652012

Email: Azza.Matar@gulfair.com

Gulfair.com | [Facebook Gulf Air](#) | [Twitter Gulf Air](#) | [Youtube Gulf Air](#) | [Instagram Gulf Air](#) | [Google+ Gulf Air](#)

CONTACTEZ-NOUS

Jamie Jewell

T: 513.552.2790

M: 513.885.2282

jamie.jewell@ge.com

Rick Kennedy

T: 513.243.3372

M: 513.607.0609

rick.l.kennedy@ge.com

Charles Soret

T: 33.1.69.87.09.29

M: 33.6.31.60.96.79

charles.soret@safrangroup.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

Safran signe un accord avec Gulf Air pour l'équipement en roues et freins de sa nouvelle flotte de Boeing 787-9 et d'Airbus A320neo.

Dubai, Emirats Arabes Unis - 15 novembre 2017

Le 12 novembre 2017, dans le cadre du salon aéronautique de Dubai, Safran Landing Systems a signé avec Gulf Air un contrat d'équipement en roues et freins pour sa nouvelle flotte de 10 Boeing 787-9.

Gulf Air, compagnie aérienne nationale du Royaume de Bahreïn et partenaire de longue date de Safran, a signé un accord pour équiper sa nouvelle flotte de 10 Boeing 787-9 Dreamliners et 12 Airbus A320neo de roues et de freins Safran Landing Systems.

Commentant cet accord, le Directeur Général Adjoint de Gulf Air, le Capitaine Waleed Abdulhameed Al Alawi, a déclaré: « *Nous avons sélectionné Safran Landing Systems pour sa fiabilité élevée, sa maintenance simplifiée et son avantage de poids qui réduit la consommation de carburant. Safran Landing Systems est un partenaire fiable de Gulf Air et nous sommes ravis du choix d'une technologie de roues et de freins à la fiabilité reconnue, pour équiper notre nouvelle flotte de Boeing 787-9 Dreamliners et d'Airbus A320neo qui entrera en service en 2018.* »

Vincent Mascré, Président de Safran Landing Systems, commente cette signature : « *Notre technologie de frein carbone constitue un choix idéal au regard des exigences de coûts, d'efficacité et de performances attendues. Nous nous réjouissons d'avoir su gagner la confiance de Gulf Air et nous sommes pleinement engagés à soutenir la mise en service de leurs flottes de Boeing 787-9 et d'Airbus A320neo.* »

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Safran Landing Systems est le leader mondial des fonctions d'atterrissage et de freinage pour aéronaves. Partenaire de 30 avionneurs dans les domaines du transport civil, régional, d'affaires et militaire, la société assure le support de 27 000 avions effectuant plus de 54 000 atterrissages par jour.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com et www.safran-landing-systems.com / Suivez @Safran et @SafranLandingS sur Twitter 

Contact Presse

Jérémie ROY : jeremie.roy@safrangroup.com / T +33 (0)1 46 29 18 22

Isabelle JAVARY : isabelle.javary@safrangroup.com / T +33 (0)1 46 29 87 25

About Gulf Air

Gulf Air, the national carrier of the Kingdom of Bahrain, commenced operations in 1950, becoming one of the first commercial airlines established in the Middle East. Today, Gulf Air is a major international carrier serving 42 cities in 25 countries spanning three continents.

The airline operates double daily flights or more to 10 regional cities, in addition to select destinations in the Indian Subcontinent and Europe, from its hub at Bahrain International Airport. Gulf Air currently serves all its destinations with a combination wide and narrow body fleet totalling 28 modern aircraft with orders for 39 new Boeing and Airbus aircraft due for delivery commencing in early 2018. The modern fleet will herald a new era for Gulf Air as it continues to enhance its product and service offering. Renowned for its traditional Arabian hospitality, evidenced by the airline's signature family and

business friendly products, Gulf Air is committed to being an industry leader and developing products and services that reflect the evolving needs and aspirations of its passengers.
Gulf Air connects Bahrain to the world and, as such, is a key national infrastructure asset, serving as a powerful driver for the economy and supporting the Kingdom's on-going economic growth.
Gulf Air has been the Title Sponsor of the FORMULA 1 GULF AIR BAHRAIN GRAND PRIX ever since it made history as the first Formula 1 Grand Prix to be held in the Middle East in 2004. In addition, the airline has been Official Carrier of the biennial Bahrain International Airshow since it was first held in 2010.

Press contact:

Azza Mubarak Matar

Senior Manager Communications

Gulf Air Tel: +973 17338765 / +973 39652012

Email: Azza.Matar@gulfair.com

Gulfair.com | [Facebook Gulf Air](https://www.facebook.com/GulfAir) | [Twitter Gulf Air](https://twitter.com/GulfAir) | [Youtube Gulf Air](https://www.youtube.com/GulfAir) | [Instagram Gulf Air](https://www.instagram.com/GulfAir) | [Google+ Gulf Air](https://plus.google.com/GulfAir)



News Release

EGYPTAIR choisit le moteur LEAP-1A pour ses nouveaux A320neo

- Cette commande porte à plus de 80 moteurs la flotte CFM d'EGYPTAIR
- Renforce une relation de 20 ans

DUBAI, E.A.U., le 15 novembre 2017 – La compagnie nationale EGYPTAIR a annoncé aujourd'hui son intention de louer 15 nouveaux Airbus A320neo équipés de moteurs LEAP-1A de CFM International, auprès de la société de leasing aéronautique AerCap Holdings. La compagnie aérienne devrait commencer à réceptionner ses premiers avions prochainement.

« Nous sommes très impressionnés par le comportement en service du moteur LEAP », a expliqué M. Safwat Musallam, Président Directeur-Général d'EGYPTAIR. « Les performances et le taux d'utilisation très élevé auxquels est parvenu CFM seront déterminants pour nos opérations. Ces nouveaux avions constituent un élément clé dans notre stratégie de modernisation, et nous savons pouvoir compter sur CFM pour assurer une mise en service dans les meilleures conditions possibles. »

Client de longue date de CFM, EGYPTAIR opère actuellement une flotte 29 Boeing 737-800 Next Generation équipés de moteurs CFM56-7B.

Aengus Kelly, Président Directeur-Général de AerCap, a déclaré : « AerCap est extrêmement fier d'avoir été sélectionné par EGYPTAIR dans le cadre de son programme de renouvellement d'avions monocouloirs. Ces avions et ces moteurs de nouvelle génération vont permettre d'améliorer la flotte d'EGYPTAIR au cours des prochaines années et nous nous réjouissons de les voir en service. »

« La confiance répétée qu'EGYPTAIR accorde à nos produits et à nos services est extrêmement gratifiante », a déclaré Gaël Méheust, Président-directeur général de CFM International. « Nous sommes donc impatients de mettre en place une étroite collaboration avec eux, pour intégrer les nouveaux moteurs LEAP au sein de leur flotte. »

Entré en service commercial en août 2016, le moteur LEAP offre à plus d'une vingtaine d'opérateurs dans le monde une réduction de 15 % de la consommation de carburant et des

émissions de CO₂, ainsi qu'une diminution significative du niveau de bruit et des émissions NOx. A ce jour, la flotte en service a enregistré près de 200 000 cycles et 400 000 heures de vol, tout en maintenant la fiabilité légendaire des produits CFM.

A propos de EGYPTAIR

EGYPTAIR AIRLINES est le cœur d'EGYPTAIR HOLDING. Au cours de ses 85 années d'activité, la compagnie a brillamment étendu son réseau en proposant les principales destinations dans le monde. EGYPTAIR est un membre actif de Star Alliance depuis juillet 2008. En tant que membre à part entière de ce gigantesque réseau, EGYPTAIR permet à ses passagers d'accéder à un plus grand nombre de destinations dans 162 pays à travers le monde.

A propos de AerCap Holdings

AerCap fait partie des leaders mondiaux sur le marché des loueurs. Au 30 septembre 2017, la société possédait un portefeuille de 1 506 appareils en service ou en commande. Avec l'un des carnets de commandes les mieux fournis dans ce secteur d'activité, AerCap propose des solutions complètes de gestion de flotte à plus de 200 clients dans 80 pays. Cotée à la bourse de New York (AER), AerCap est basée à Dublin et dispose de bureaux à Amsterdam, Los Angeles, Shannon, Fort Lauderdale, Singapour, Shanghai, Abou Dhabi, Seattle et Toulouse.

A propos de CFM International

Les moteurs LEAP sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines. Ces moteurs ont enregistré la progression de commandes la plus rapide dans l'histoire de l'aviation commerciale, et CFM a reçu, à fin octobre 2017, des commandes et intentions de commandes pour près de 14 000 moteurs LEAP, dans les trois versions proposées. Pour plus d'informations concernant CFM, consultez le site www.cfmaeroengines.com ou suivez-nous sur Twitter @CFM_engines.

CONTACTEZ-NOUS

Jamie Jewell
Rick Kennedy
Charles Soret

T: 513.552.2790
T: 513.243.3372
T: 33.1.69.87.09.29

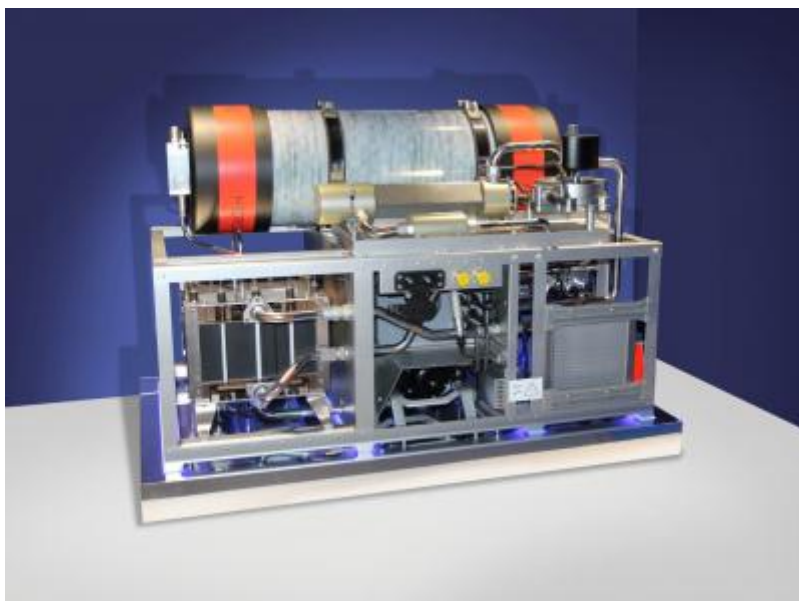
M: 513.885.2282
M: 513.607.0609
M: 33.6.31.60.96.79

jamie.jewell@ge.com
rick.l.kennedy@ge.com
charles.soret@safrangroup.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet collaboratif PIPAA, piloté par Safran, bénéficie d'une aide de 19,3 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) opéré par Bpifrance



Safran / Angélique Brandan

Toulouse, 20 novembre 2017.

Le projet PIPAA (Pile à combustible Pour Applications Aéronautiques) vise à développer et qualifier un système de pile à combustible pour l'alimentation électrique de systèmes d'avions, notamment les solutions de taxiage électrique au sol, permettant ainsi de réduire drastiquement les émissions polluantes sur les aéroports. Ce projet, représentant un investissement total de 51,6 millions d'euros sur 5 ans, est financé à hauteur de 19,3 millions d'euros par le Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et opéré par Bpifrance, dans le cadre de l'appel à projets « Projets de R&D Structurants Pour la Compétitivité ».

PIPAA a pour ambition de développer un système autonome de génération électrique embarquée pour avions moyen-courrier et avions d'affaires, et de valider l'ensemble d'une chaîne de distribution et d'avitaillement en hydrogène des aéronefs sur une plateforme aéroportuaire. Compacts et légers, ces systèmes de génération électrique associant pile à combustible et réservoir d'hydrogène permettront d'alimenter des charges spécifiques de l'avion, au sol et en vol, réduisant ainsi significativement l'empreinte écologique des aéronefs.

Safran Power Units, un des leaders mondiaux pour la production de systèmes de puissance pour l'aéronautique, pilote ce projet auquel sont associées les sociétés Tronico, Ad Venta et Easyjet, qui contribueront notamment aux essais embarqués des systèmes développés. Les partenaires industriels s'appuieront sur les compétences techniques du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA), de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) et de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC).

Le projet PIPAA, adossé à l'initiative HyPort, méta-projet de la région Occitanie qui vise à faire de l'aéroport de Blagnac le 1^{er} aéroport zéro émission au monde grâce à l'énergie hydrogène, compte parmi les lauréats de l'appel à projet national « Territoires Hydrogène » et est labélisé par le pôle de compétitivité Aerospace Valley.

«Centre d'expertise de Safran, Safran Power Units est pionnier dans le domaine de la pile à combustible. Cette source d'énergie « propre » d'une grande autonomie sera à terme capable de fonctionner pendant toute la durée d'un vol, y compris d'un avion long-courrier et à haute altitude. Elle offre un rendement élevé et une grande flexibilité d'usage. Safran Power Units collabore avec les plus grands constructeurs d'avions de ligne et d'affaires sur les architectures système des avions afin d'optimiser la gestion des énergies et d'intégrer ce nouveau système à bord pour un usage au sol mais aussi en vol. D'ici 2019-2020, la pile à combustible sera prête pour de premières applications commerciales. Nous sommes fiers, une fois de plus, d'innover au service de nos clients » explique François Tarel, Directeur Général de Safran Power Units.

Vincent Fournet, Responsable sectoriel Ecotechnologies chez Bpifrance ajoute : « Les systèmes PIPAA devraient constituer les premières applications commerciales des technologies hydrogène en aéronautique. Elles s'inscrivent parfaitement dans la dynamique du secteur, avec une électrification croissante des aéronefs et une forte demande pour la réduction des impacts environnementaux. L'expertise reconnue de Safran et de ses partenaires constituent indéniablement des points forts pour l'atteinte des objectifs ambitieux de ce projet.

»

Bpifrance est l'opérateur de gestion des Projets de recherche et développement Structurants Pour la Compétitivité du **Programme d'Investissements d'Avenir**, piloté par le **Commissariat général à l'investissement** (CGI). Ces projets ont vocation à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles. Ils visent, par le financement de programmes ambitieux, à renforcer les positions des entreprises françaises sur les marchés porteurs et plus largement la position économique d'un tissu d'entreprises, en confortant ou en construisant des relations collaboratives pérennes entre industries, services et organismes de recherche.

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique et de l'Espace (propulsion, équipements), de la Défense et de la Sécurité. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie 70 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 17,4 milliards d'euros en 2015. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Safran Power Units est spécialisé dans la conception et la production de groupes auxiliaires de puissance et systèmes de démarrage pour l'aéronautique civile et militaire et de turboréacteurs pour missiles et engins cibles. La société est un leader mondial dans son domaine avec plus de 21 000 systèmes livrés à ce jour dans le monde depuis sa création.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com et safran-power-units.com / Suivez @Safran sur Twitter

A propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Le groupe Caisse des Dépôts est le premier opérateur PIA de l'Etat avec la gestion de plus de 23 milliards d'euros.

Pour tout connaître sur le Programme d'Investissements d'Avenir : <http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>

A propos de Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <http://investissementsdavenir.bpifrance.fr/> – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Angélique Brandan : angelique.brandan@safrangroup.com / T T +33 (0)5 61 37 78 56 / M +33 (0)6 75 68 59 97 | Vincent Deshayes : vincent.deshayes@pm.gouv.fr / T T +33 (0)1 42 75 64 29 | Nicolas Jehly : nicolas.jehly@bpifrance.fr / T T +33 (0)1 41 79 95 12



News Release

CFM17-054

Sky Airline signe un contrat de maintenance à l'heure de vol pour ses nouveaux moteurs LEAP-1A

- L'accord signé inclut l'acquisition de moteurs de rechange
- La livraison des avions doit commencer au 3^e trimestre 2018

WEST CHESTER, Ohio, le 20 novembre 2017 – La compagnie chilienne Sky Airline a signé avec CFM International un Memorandum Of Understanding (MoU) pour la maintenance, sur une période de douze ans, de ses moteurs LEAP-1A destinés à équiper la nouvelle flotte de 21 Airbus A320 loués par la compagnie. Le contrat de maintenance à l'heure de vol (RPFH) est évalué à 600 millions de dollars U.S., incluant les moteurs de rechange.

Sky Airline prendra livraison des avions loués entre 2018 et 2021. Selon les termes du contrat signé, CFM assurera la maintenance des moteurs LEAP-1A sur la base d'un montant en dollars par heure de vol.

« Devenir la meilleure compagnie aérienne chilienne est l'un de nos principaux défis, et nous savons que pour y parvenir nous devons renforcer nos opérations avec des accords de ce type, qui nous permettront d'améliorer notre efficacité et notre sécurité », a déclaré Holger Paulmann, Président-directeur général de Sky Airline.

« Nous sommes ravis d'accueillir Sky Airline parmi les opérateurs de la famille LEAP », a souligné Gaël Méheust, Président-directeur général de CFM International. « Depuis le lancement de ses opérations en 2001, cette compagnie s'est distinguée sur le marché sud-américain, et nous sommes certains que l'introduction dans sa flotte des nouveaux moteurs LEAP sera pour elle un atout de poids qui contribuera à sa croissance continue. »

La gamme des moteurs LEAP a connu une entrée en service commerciale exceptionnelle, avec 26 clients opérant actuellement plus de 140 avions sur quatre continents. A ce jour, la flotte en service a enregistré plus de 210 000 cycles et 430 000 heures de vol, tout en maintenant la fiabilité légendaire des produits CFM et le taux de disponibilité le plus élevé dans cette catégorie de poussée.

Le moteur LEAP-1A offre aux opérateurs une réduction de 15 % de la consommation de carburant et des émissions de CO₂, par rapport aux moteurs actuels les plus performants de la gamme CFM56, ainsi qu'une diminution très significative du niveau de bruit. La technologie mise en œuvre assure un taux de disponibilité accru, avec une longévité sous l'aile permettant de réduire les coûts de maintenance. Les capacités d'analyse sophistiquées de CFM permettent également d'assurer une maintenance prédictive personnalisée pendant tout le cycle de vie du produit.

A propos de Sky Airline

Basée sur l'aéroport international Comodoro Arturo Merino Benitez de Santiago, Sky Airline est la deuxième plus importante compagnie aérienne au Chili et offre depuis 2001 des services de transport de passagers, de fret et de courriers. La compagnie assure aujourd'hui des liaisons avec les principales destinations du pays – Arica, Iquique, Calama, Antofagasta, El Salvador, Copiapo, Concepcion, Temuco, Puerto Montt, Balmaceda et Punta Arenas. Sky Airline dessert également des destinations internationales vers l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay.

A propos de CFM International

Les moteurs LEAP sont produits par CFM International, société commune 50/50 entre GE et Safran Aircraft Engines, et principal fournisseur mondial de moteurs pour l'aviation commerciale. Pour plus d'informations concernant CFM, consultez le site www.cfmaeroengines.com ou suivez-nous sur Twitter @CFM_engines.

CONTACTEZ-NOUS

Jamie Jewell
Rick Kennedy
Charles Soret

T: 513.552.2790
T: 513.243.3372
T: 33.1.69.87.09.29

M: 513.885.2282
M: 513.607.0609
M: 33.6.31.60.96.79

jamie.jewell@ge.com
rick.l.kennedy@ge.com
charles.soret@safrangroup.com



La JIM Compact de Safran sélectionnée par un septième pays OTAN

Milipol, 21 novembre 2017

Dévoilée à Eurosatory en 2016, la JIM Compact (Jumelle Infrarouge Multifonction) de Safran Electronics & Defense équipe désormais les forces armées de 7 pays de l'OTAN. Jumelle multifonction de dernière génération, la JIM Compact a été reconnue comme la solution la mieux adaptée aux missions des forces spéciales. Elle répond aux besoins stratégiques de renseignement, d'observation et de ciblage des forces (ISTAR : Intelligence, Surveillance, Target Acquisition & Reconnaissance).

Légère (moins de 2kg batterie incluse), de longue portée et dotée d'une connectivité avancée sur le champ de bataille, la JIM Compact répond aux attentes les plus exigeantes des utilisateurs comme la taille, le poids et l'autonomie (SWaP : Size, Weight and Power). Grâce à son ergonomie intuitive, à son capteur à bas niveau de lumière qui s'ajoute aux capteurs jours et infrarouge refroidis déjà présents sur la JIM LR (Jumelle Infrarouge Multifonction Long Range) et à la visualisation des pointeurs et désignateurs lasers (See-Spot), la JIM Compact offre à ce jour le meilleur rapport poids/performance du marché.

La JIM Compact tire parti du succès de la famille JIM, dont près de 10 000 exemplaires sont en service ou en commande dans une quarantaine de pays.



Bruno RANVIER/Safran



Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Safran Electronics & Defense est un leader mondial de solutions et de services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense. La société équipe notamment plus de 500 navires, 7 000 véhicules blindés et 10 000 avions à travers le monde.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com et www.safran-electronics-defense.com / Suivez @Safran et @SafranElecDef sur Twitter

CONTACT PRESSE

Capucine de COURREGES : capucine.de-courreges@safrangroup.com / T T +33 (0)1 55 60 41 38

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Silvercrest

Paris, le 13 décembre 2017

Les essais terminés au troisième trimestre 2017 ont conduit Safran (Euronext Paris: SAF) à informer son client Dassault Aviation et le marché d'un décalage du calendrier de certification du moteur Silvercrest devant permettre d'atteindre les performances du moteur dans l'ensemble du domaine de vol.

Dassault Aviation a notifié à Safran Aircraft Engines le 13 décembre 2017 ne pas partager l'analyse de la situation du programme, ce qui pourrait conduire à un arrêt du contrat en application de ses termes.

Safran rappelle que les pénalités contractuelles au titre du développement du moteur ont déjà été provisionnées dans ses comptes. Safran confirme ses perspectives pour 2017.

Safran tiendra le marché informé des suites qui seront données conformément à la réglementation en vigueur.

Safran est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'Aéronautique, de l'Espace et de la Défense. Implanté sur tous les continents, le Groupe emploie près de 58 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 15,8 milliards d'euros en 2016. Safran occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen sur ses marchés. Pour répondre à l'évolution des marchés, le Groupe s'engage dans des programmes de recherche et développement qui ont représenté en 2016 des dépenses de 1,7 milliard d'euros. Safran est une société cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 et Euro Stoxx 50.

Pour plus d'informations : www.safran-group.com / Suivez [@Safran](https://twitter.com/Safran) sur Twitter

CONTACTS PRESSE

Catherine MALEK : catherine.malek@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 80 28 | Quitterie de BREBISSON : quitterie.de-brebisson@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 84 40

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Peter CAMPBELL : peter.campbell@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 35 96 | Frédéric LUCAND : frederic.lucand@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 82 19 | Cécilia MATISSART : cecilia.matissart@safrangroup.com / T +33 (0)1 40 60 82 46

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ArianeGroup signe avec l'ESA un contrat pour le futur moteur Prometheus

Paris, le 14 décembre 2017

Prometheus est un démonstrateur européen de moteur très bas coût fonctionnant à l'oxygène liquide et au méthane, dont les applications équiperont les lanceurs européens à l'horizon 2030.

ArianeGroup a mis en place des moyens dédiés au développement de ce nouveau moteur.

La première tranche de ce contrat a été signée en juin 2017, lors du Salon du Bourget.

Prometheus est un démonstrateur européen de moteur réutilisable à très bas coût, fonctionnant à l'oxygène liquide (LOx) et au méthane. C'est le précurseur des futurs moteurs des lanceurs européens à l'horizon 2030.

L'objectif est d'être en mesure de produire de futurs moteurs à ergols liquides pour un coût unitaire d'environ 1 million d'euros, soit 10 fois moins que le coût de production d'un moteur actuel du type Vulcain®2. La réussite d'un tel défi technologique repose sur une conception résolument nouvelle et sur l'utilisation de méthodes et de moyens innovants de conception et de production. Au-delà du changement de la filière traditionnelle d'ergols d'Ariane (passage du couple oxygène et hydrogène liquides au couple oxygène liquide et méthane), le démonstrateur apportera des évolutions majeures, dont la digitalisation du contrôle et du diagnostic moteur, ou encore la production par impression 3D, dans un environnement d'usine connectée.

Le contrat, d'un montant de 75 millions d'euros, signé aujourd'hui entre Daniel Neuenschwander, Directeur du Transport spatial de l'Agence spatiale européenne (ESA) et Alain Charneau, CEO d'ArianeGroup, la co-entreprise 50/50 des groupes Airbus et Safran, porte sur la conception, la réalisation et les essais des deux premiers exemplaires du démonstrateur Prometheus. Le CNES est impliqué dans la conception et les essais sont prévus sur le banc P5 du DLR (Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt) à Lampoldshausen, en Allemagne, dès 2020.

«Le développement d'Ariane 6 continue dans les délais impartis, avec en ligne de mire un premier vol prévu en 2020. Ce nouveau contrat pour Prometheus avec l'Agence spatiale européenne, c'est la préparation de l'avenir des lanceurs européens, avec la volonté de concevoir et de produire un moteur réutilisable dix fois moins cher qu'un moteur actuel du type Vulcain®2. Je remercie donc l'ESA et ses Etats membres pour leur contribution et la confiance qu'ils nous témoignent en nous confiant le développement de la technologie européenne de demain ».

A l'issue de la phase initiale conclue début décembre, la première revue du Programme a confirmé la cohérence des choix de conception vis-à-vis des spécifications du moteur et en particulier des objectifs de coûts récurrents. En parallèle, les essais des sous-systèmes ont débuté avec la campagne du générateur de gaz (une pièce réalisée par impression 3D) sur le banc P8 du DLR à Lampoldshausen.

A propos d'ArianeGroup

ArianeGroup développe et fournit des solutions innovantes et compétitives en matière de systèmes de lanceurs spatiaux civils et militaires, dont il maîtrise les technologies de propulsion les plus avancées. Il est maître d'œuvre des familles de lanceurs européens Ariane 5 et Ariane 6, dont il assure la conception et l'ensemble de la chaîne de production, jusqu'à la commercialisation par sa filiale Arianespace, ainsi que des missiles de la force de dissuasion océanique française. Spécialiste mondialement reconnu des équipements et de la propulsion pour applications spatiales, ArianeGroup, avec ses filiales, fait aussi bénéficier d'autres secteurs industriels de son expertise. Co-entreprise à 50/50 d'Airbus et de Safran, le groupe emploie près de 9 000 personnes hautement qualifiées en France et en Allemagne. Son chiffre d'affaires proforma estimé est supérieur à 3 milliards d'euros.

www.ariane.group

CONTACTS PRESSE

Astrid EMERIT : astrid.emerit@ariane.group / T +33.6.86.65.45.02 | Julien WATELET : julien.watelet@ariane.group / T +33.6 88.06.11.48

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ArianeGroup devient un acteur de la surveillance de l'espace pour le Commandement Interarmées de l'Espace

Les Mureaux, 14 Décembre 2017

- ArianeGroup a développé un savoir-faire unique en matière de détection et de surveillance des objets spatiaux à partir de son réseau mondial d'observation « GEOTracker »
- A ce titre, il surveille l'espace géostationnaire pour le commandement Interarmées de l'Espace

Ce premier contrat de surveillance de l'espace, signé à l'automne avec le général Breton, Commandant Interarmées de l'espace porte sur la transmission de données d'observations optiques. Ces données seront obtenues à partir du réseau GEOTracker pour l'établissement de la situation spatiale sur l'orbite géostationnaire.

Entièrement détenu et exploité par ArianeGroup, le réseau GEOTracker de stations optiques fournit une couverture permanente de l'ensemble de l'arc géostationnaire avec le degré le plus élevé de disponibilité opérationnelle et une flexibilité de programmation sur mesure selon l'évolution des besoins des clients. Il permet notamment de surveiller les objets dans l'espace afin de protéger nos satellites d'éventuelles collisions ou interférences.

« Alors que la plupart des nations spatiales prennent progressivement conscience des risques portant sur les systèmes spatiaux, devenus indispensables au fonctionnement de nos sociétés modernes, la France se dote d'un service performant de surveillance et de protection de ses avoirs spatiaux stratégiques », a déclaré Alain Charneau, Président exécutif d'ArianeGroup. « ArianeGroup se félicite tout particulièrement de la confiance du ministère des Armées et du commandement interarmées de l'espace en son savoir-faire et son expertise et les en remercie. »

Grâce à un réseau de capteurs optiques répartis dans le monde entier et un centre de commandement centralisé, le GEOTracker d'ArianeGroup fournit des données très précises de positionnement et d'orbitographie des objets spatiaux en orbite moyenne (MEO) et géostationnaire (GEO). Ces données sont maintenues au sein d'un catalogue actualisé et sont exploitées au profit de clients institutionnels et commerciaux sous la forme de différents services et produits opérationnels gérés de manière sécurisée.

A propos d'ArianeGroup

ArianeGroup développe et fournit des solutions innovantes et compétitives en matière de systèmes de lanceurs spatiaux civils et militaires, dont il maîtrise les technologies de propulsion les plus avancées. Il est maître d'œuvre des familles de lanceurs européens Ariane 5 et Ariane 6, dont il assure la conception et l'ensemble de la chaîne de production, jusqu'à la commercialisation par sa filiale Arianespace, ainsi que des missiles de la force de dissuasion océanique française. Spécialiste mondialement reconnu des équipements et de la propulsion pour applications spatiales, ArianeGroup, avec ses filiales, fait aussi bénéficier d'autres secteurs industriels de son expertise. Co-entreprise à 50/50 d'Airbus et de Safran, le groupe emploie près de 9 000 personnes hautement qualifiées en France et en Allemagne. Son chiffre d'affaires proforma estimé est supérieur à 3 milliards d'euros

CONTACTS PRESSE

Astrid EMERIT : astrid.emerit@ariane.group / T +33.6.86.65.45.02 | Julien WATELET : julien.watelet@ariane.group / T +33.6.88.06.11.48

Communiqué de presse

ArianeGroup lance la production de la première Ariane 62

Paris, le 18 décembre 2017

- **La revue d'industrialisation « Maturity Gate 6.2 » a réuni, du 15 novembre au 14 décembre 2017, ArianeGroup et ses partenaires industriels, ainsi que des experts indépendants**
- **La conclusion positive de cette revue permet d'engager la production de la première Ariane 6 de vol**
- **Le premier vol d'Ariane 6 est prévu mi-2020**

Avec le passage de la « Maturity Gate 6.2 », ArianeGroup et ses partenaires industriels franchissent une nouvelle étape majeure du développement d'Ariane 6, programme phare de l'Agence spatiale européenne (ESA). La revue a confirmé que la maturité de l'industrialisation d'Ariane 6 est suffisante pour lancer la production du premier lanceur, conformément aux objectifs du programme.

Particulièrement adaptée aux évolutions du marché, Ariane 6 sera un lanceur polyvalent, modulaire et compétitif qui existera en deux versions, Ariane 62 et Ariane 64, afin de garantir la continuité de l'accès européen à l'espace.

« Commencer la production du premier lanceur à peine 3 ans après la décision des Etats membres de l'ESA de démarrer le programme Ariane 6, en décembre 2014, constitue une étape majeure » a déclaré Alain Charneau, CEO d'ArianeGroup. « Cela démontre une nouvelle fois l'efficacité du processus industriel mis en place pour le développement, la production et l'exploitation d'Ariane 6. L'industrie respecte ainsi ses engagements au service de tous les futurs clients d'Ariane 6, en particulier les institutions nationales et européennes coordonnées par l'ESA, qui préparent actuellement avec notre filiale Arianespace la phase d'exploitation opérationnelle du lanceur ».

Cette étape majeure fait suite à la « Maturity Gate 6.1 » qui avait permis, en avril dernier, de valider les caractéristiques techniques, industrielles et programmatiques d'Ariane 6 et de poursuivre le développement du lanceur au rythme prévu. La conclusion positive de ce jalon avait ainsi permis de lancer la production des modèles de qualification au sol d'Ariane 6.

En parallèle, l'Agence spatiale européenne prépare la mise en exploitation du lanceur. Une revue appelée « Exploitation Readiness Key Point » (ERKP) analyse en détail toutes les conditions associées à la commercialisation et la production en série des lanceurs Ariane 6. Sa conclusion est attendue en mars 2018.

Maître d'œuvre industriel du développement et de l'exploitation des lanceurs Ariane 5 et Ariane 6, ArianeGroup coordonne un réseau industriel regroupant plus de 600 sociétés dans 13 pays européens, dont 350 Petites et Moyennes Entreprises. Il reviendra à Arianespace, sa filiale, de commercialiser le lanceur Ariane 6.

Communiqué de presse

Lien pour visionner le nouveau film ArianeGroup :
<https://www.ariane.group/fr/actualites/ariane6-production>

Contacts presse :

Astrid EMERIT - T. +33.6.86.65.45.02

astrid.emerit@ariane.group

Julien WATELET - T. +33.6 88.06.11.48

julien.watelet@ariane.group

A propos d'ArianeGroup

ArianeGroup développe et fournit des solutions innovantes et compétitives en matière de systèmes de lanceurs spatiaux civils et militaires, dont il maîtrise les technologies de propulsion les plus avancées. Il est maître d'œuvre des familles de lanceurs européens Ariane 5 et Ariane 6, dont il assure la conception et l'ensemble de la chaîne de production, jusqu'à la commercialisation par sa filiale Arianespace, ainsi que des missiles de la force de dissuasion océanique française. Spécialiste mondialement reconnu des équipements et de la propulsion pour applications spatiales, ArianeGroup, avec ses filiales, fait aussi bénéficier d'autres secteurs industriels de son expertise. Co-entreprise à 50/50 d'Airbus et de Safran, le groupe emploie près de 9 000 personnes hautement qualifiées en France et en Allemagne. Son chiffre d'affaires proforma estimé est supérieur à 3 milliards d'euros.

www.ariane.group

